Zeitschrift: Revue de linguistique romane

Herausgeber: Société de Linguistique Romane

Band: 77 (2013) **Heft:** 305-306

Artikel: Les débuts du français à la Chancellerie royale : analyse scriptologique

des chartes de Philippe III (1270-1285)

Autor: Videsott, Paul

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-842187

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les débuts du français à la Chancellerie royale : analyse scriptologique des chartes de Philippe III (1270-1285)

1. Introduction

Le présent article, qui s'inscrit dans le cadre de nos travaux pour le projet « Les plus anciens documents linguistiques de la France » (DocLing)¹, a un double objectif:

- (a) fournir un aperçu des traits saillants du français tel qu'il était utilisé à la chancellerie royale à l'époque de Philippe III (1270-1285) selon la méthode scripto-géolinguistique appliquée par Anthonij Dees (1928-2001), notamment dans son *Atlas des* formes et des constructions des chartes françaises du 13^e siècle (Dees 1980); et
- (b) élaborer ultérieurement les données ainsi obtenues à l'aide des outils dialectométriques de l'école dialectométrique salzbourgeoise' (EDS, cf. Goebl 2008a; 2012), notamment en visualisant la position géolinguistique de la chancellerie royale à l'intérieur du réseau scriptologique de la France oïlique médiévale.

Les deux objectifs s'inscrivent à leur tour dans deux interrogations plus générales. En premier lieu, il s'agira de mieux cerner la validité et le potentiel des méthodes de mesure de Dees. Celles-ci se verront pleinement confirmées ici, mais elles ont en partie été occultées par d'autres travaux de ce même auteur, notamment son article «Dialectes et scriptae à l'époque de l'ancien français » (Dees 1985). En effet, certains choix terminologiques et argumentatifs peu heureux dans cet article ont soulevé des réactions très critiques dans la communauté scientifique².

En deuxième lieu – mais c'est l'interrogation la plus importante – nous souhaiterions appréhender sur une base non spéculative les caractéristiques de la langue de la chancellerie royale au XIII^e siècle qui est, jusqu'ici, pratiquement inconnue³.

¹ Cf. <www.mediaevistik.uzh.ch/docling>; la description la plus récente du projet et de ses buts est fournie par Glessgen 2010; elle reprend, intègre et actualise les descriptions précédentes du même auteur (par ordre chronologique) dans Glessgen 2001, 2003 et 2007; cf. aussi la nouvelle version du site, mise en ligne en juillet 2013.

Sur la position d'Anthonij Dees dans l'histoire de la scriptologie française, cf. Völker 2003, 57-66.

Nous avons pu analyser jusqu'ici deux documents isolés issus de la chancellerie royale, cf. Videsott 2010 (charte d'arbitrage de 1241) et 2011a (traité de paix

Cette méconnaissance n'est d'ailleurs pas limitée à la langue de la chancellerie royale au XIII^e siècle, mais s'élargit de manière plus générale à la langue de Paris et de ses environs dans son ensemble. Jusqu'à présent, il n'existe que l'étude très méritoire, mais datée, d'Ernst Metzke 1880/81 qui essaye de donner une description organique de ce qu'il appelle 'Dialect von Ile-de-France'. Cette étude se heurte à deux problèmes méthodologiques majeurs qui ne la rendent consultable qu'avec beaucoup de prudence (cf. Videsott 2010, 63, n. 3):

- (1) ses données reposent, entre autres, sur le premier volume des *Ordonnances* (ORF I); or, celui-ci édite les textes sous les dates originales respectives, tout en ayant fréquemment recours à la copie la plus accessible, souvent nettement postérieure et ce, parfois de plusieurs siècles;
- (2) Metzke prend comme attestations de la langue de la capitale les textes dits « donnés à Paris », mais issus en fait des différentes chancelleries de l'administration royale dont les dimensions géolinguistiques nécessitent une attention toute particulière ; étant donné la composition hétérogène et les intentions de communication supralocales de ces chancelleries, la réduction identificatoire de Metzke n'est pas légitime, du moins pas *a priori*.

L'influence de la chancellerie royale sur la formation de la langue française standard a souvent été soulignée, sans que l'apparition du français dans cette chancellerie, ses caractéristiques internes ni même les mécanismes de diffusion de ce modèle supposé n'aient jamais été examinés dans le détail (cf. Videsott 2011, 62). Cet état de faits est d'autant plus frappant que l'une des thèses principales de la scriptologie française était que l'uniformité et la 'régularité linguistique précoce du Nord de la France serait due à l'influence centrale d'un modèle 'parisien' (ou 'francien', comme il était nommé à l'époque), qui aurait rayonné sur les *scriptae* oïliques par le biais de canaux non seulement littéraires, mais aussi administratifs; cf. par ex.:

«Les chancelleries royales ont aussi contribué de manière décisive à ce que le francien, dialecte de l'Île-de-France, s'impose comme langue des documents et repousse peu à peu jusqu'au début du XIVe siècle les *scriptae* régionales et locales jusqu'alors prédominantes » (Winkelmann 1991, 15; notre trad.).

L'idée de la superposition d'une 'koinè royale' aux différentes *scriptae* du domaine d'oïl déjà au XIII^e siècle semble aussi avoir dicté la décision d'arrêter à 1271 le projet d'édition des *Plus anciens documents linguistiques de la France*, comme il ressort de la justification avancée par Jacques Monfrin:

anglo-français de 1259); il s'agit d'actes très précoces dans lesquels le choix de langue poursuit des finalités diplomatiques qui affectent également les choix linguistiques.

« Enfin, il se trouve que le dialecte est très peu apparent dans les chartes des régions qui n'ont admis l'usage du français que dans la seconde moitié du XIII^e siècle » (Monfrin 2001, 69).

Entre-temps, on sait que le processus de 'dédialectalisation' s'est déroulé plus lentement qu'on ne l'a supposé, et que des régions comme la Picardie ont gardé leur 'individualité linguistique' jusque dans les chartes, au moins jusqu'aux premières décennies du XV^e siècle (Lusignan 2012, 185); dès 1970, Hans Goebl a pu montrer la complexité et la lenteur de ces processus en prenant l'exemple très parlant de la Normandie occidentale (diocèse de Coutances) et des Îles Anglo-Normandes (cf. Goebl 1970). Mais toutes les réflexions sur la neutralisation linguistique dans les *scriptae* régionales souffrent de l'absence d'une description systématique de la langue vernaculaire écrite à Paris, et – avant tout – dans les différentes chancelleries de l'administration royale (la chancellerie royale à proprement parler, mais aussi la chancellerie de la prévôté de Paris⁴).

C'est la raison pour laquelle nous avons commencé en 2005 à nous occuper de plus près de la production écrite en langue vernaculaire de ces chancelleries 'centrales' au XIII^e siècle. La première phase de ce travail, dédiée au repérage des documents français et latins de cette période, s'est déroulée dans le cadre d'une bourse Schrödinger, financée par le Fonds autrichien pour la recherche scientifique FWF (Fonds für Wissenschaft und Forschung)⁵. Pendant l'année universitaire 2005-2006, nous avons fouillé, à Paris et dans les environs, tous les fonds d'archives pertinents⁶, tout en recevant l'appui de l'École des Chartes et nombre de précieux conseils de la part de collègues

Sur le rapport entre la chancellerie de la prévôté de Paris et la chancellerie royale, cf. les observations dans Videsott 2011b. L'analyse de la production écrite des autres prévôtés et des sénéchaussées – elles aussi des organes de l'administration royale – doit tenir compte du fait qu'elles ne disposaient pas encore, au XIII^e siècle, d'une chancellerie constituée, mais qu'elles se servaient de scribes divers, souvent appelés *ad hoc*.

Il s'agit du projet FWF J 2509 G07: «La langue de la chancellerie royale capétienne au XIII° siècle: analyse quantitative et philologique sur la base des plus anciens documents ». Il a été poursuivi (sous le titre «Les plus anciens documents linguistiques de la France – Identifikation und Digitalisierung der Dokumente ») avec des fonds de recherche de l'Université libre de Bolzano. Que les deux mécènes reçoivent ici l'expression de ma reconnaissance! En outre, je remercie sincèrement Hans Goebl (Salzbourg), Martin Glessgen (Zurich) et Serge Lusignan (Montréal) d'avoir bien voulu me faire bénéficier de leurs commentaires sur des versions précédentes de cet article, et Emmanuel Faure (Berlin) d'en avoir aimablement revu la forme.

En février 2009, nous avons complété nos recherches aux *National Archives* de Kew/Londres et en mars 2010 aux Archives Vaticanes.

historiens, notamment Élisabeth Lalou et Xavier Hélary⁷. Ce travail a permis l'identification de centaines de documents en français établis à la prévôté de Paris et surtout de plus de 130 documents originaux rédigés en français, issus de la chancellerie royale au XIII^e siècle.

La deuxième phase a consisté à transcrire et éditer les documents retenus selon les modalités mises au point pour la nouvelle série des *Plus anciens documents*⁸. Cette deuxième partie du travail est pratiquement achevée et aboutira dans le courant de l'année 2013 à l'édition intégrale des 130 documents français que nous avons pu identifier comme issus plus directement de la chancellerie royale (Videsott 2013).

Actuellement, nous avons commencé les travaux pour la troisième phase prévue du projet, celle de la description et de l'analyse linguistique des textes. L'étude suivante veut en fournir un exemple concret. En même temps, elle s'inscrit dans une optique méthodologique plus générale, car la méthode ici présentée permet d'intégrer d'autres corpus scriptologiques analogues; il deviendra ainsi possible de structurer l'espace géolinguistique du domaine d'oïl médiéval tel qu'il est représenté par le témoignage des *scriptae*. D'un point de vue méthodologique, il s'agit là d'une opération de reconstitution sous les auspices d'une analyse *globale* et globalisante⁹. Nous espérons ainsi pouvoir élargir cette recherche également aux autres corpus des *Plus anciens documents*¹⁰.

```
- de Douai
                         [1204-1271:506 doc.], Monique Mestayer / Thomas Brunner
                         [1232-1275: 276 doc.], Gabriel Gigot / Dumitru Kihaï
– de la Haute-Marne
- du Jura et de la
                         [1243-1300: 240 doc.], Claire Muller
      Haute-Saône
                         [1234-1272: 230 doc.], Dumitru Kihaï
- de la Marne
- de la Meurthe-
                         [1232-1265: 290 doc.], Martin-D. Glessgen / Michel Arnod
      et-Moselle
                         [1225-1270: 237 doc.], Anne-Christelle Matthey
– de la Meuse
- de la Saône-et-Loire et
     de la Nièvre
                         [1257-1331: 125 doc.], Julia Alletsgruber
                         [1235-1271; 146 doc.], Jean Lanher / David Trotter

    des Vosges

D'autres corpus sont en chantier (cf. la liste dans Glessgen 2010, 14).
```

Nous avons présenté les premiers résultats de ce travail de répertoire systématique dans Videsott 2011b.

⁸ Cf. les critères d'édition sur le site DocLing «www. mediaevistik.uzh.ch/docling».

Soulignons dès à présent que les deux méthodes ici présentées et utilisées, celle d'Anthonij Dees et celle, dialectométrique, de Hans Goebl, sont des méthodes autonomes et bien définies, dont les points forts sont la constitution de synthèses au niveau général. Si l'intérêt épistémologique vise des documents et traits linguistiques isolés, d'autres méthodes sont plus appropriées.

Les corpus en ligne à partir de l'été 2013 sont, en dehors de la Chancellerie royale, Les chartes

2. Le corpus analysé : les documents français de Philippe III

Parmi les quelque 130 actes qui constituent notre *Corpus d'actes français du XIIIe siècle de la chancellerie royale capétienne* (cf. Videsott 2011b), nous avons retenu pour cette première analyse les documents relevant du règne de Philippe III, dit le Hardi (25 août 1270-5 octobre 1285). Le règne de ce souverain est souvent considéré comme une 'transition' (cf. Sivéry 2003, 9) entre ceux marqués par les fortes personnalités de Louis IX, le futur Saint Louis (8 novembre 1226-25 août 1270) et de Philippe IV, dit le Bel (5 octobre 1285-29 novembre 1314).

L'analyse historique a montré que le temps de Philippe III s'inscrit bien plus dans la continuité du long règne de son père, Louis IX, que dans la préparation des grands changements politiques du règne de son fils Philippe IV (cf. Sivéry 2003, 9). Ce diagnostic se reflète aussi sur le plan linguistique : si c'est Louis IX qui a ouvert en premier sa chancellerie à l'usage du français en 1241 (cf. Videsott 2010), il n'a fait par la suite qu'un usage modeste de la langue vernaculaire – même si celle-ci intervient alors dans des occasions particulièrement importantes et solennelles¹¹. En revanche, Philippe IV a été le premier roi à nommer, à partir de 1295, des gardes des sceaux laïques, sous le ministère desquels l'usage du français augmenta sensiblement (cf. Videsott 2011b). Philippe III s'inscrit ici clairement dans la trajectoire établie par Louis IX: avec une dizaine de documents en français pour ses quinze années de règne, la chancellerie royale sous Philippe III n'augmente que faiblement l'usage qui avait été fait de cette langue sous Louis IX (cinq documents pour 44 années de règne); ce fait contraste nettement avec l'extension de l'usage du français qui se manifeste sous Philippe IV: nous avons répertorié plus de 100 documents pour les quinze années de son règne jusqu'en 1300.

Notre analyse actuelle repose donc sur un corpus restreint – en tout quatorze documents, qui peuvent toutefois être d'une dimension importante ¹². Onze d'entre eux remplissent intégralement les cinq critères établis pour la sélection comme 'acte royal' dans notre corpus (cf. Videsott 2011b: avoir été conservé sous forme d'original, être intitulé au nom du roi, avoir été établi à la chancellerie royale au XIII^e siècle, être rédigé en français, ne pas être une traduction); il s'agit des chartes suivantes (nous donnons le numéro courant du document et sa siglaison dans notre corpus):

Nous nous référons en particulier aux accords franco-anglais de 1258-1259, connus sous le nom de « Traité de Paris » (cf. note 3).

Une description archivistique détaillée des documents retenus est fournie dans Videsott 2011b; quant à leur longueur, les quatorze actes comportent en tout *ca* 11.500 mots.

1/ R 1271 12 32 01 = décembre 1271
3/ R 1279 10 26 01 = 26 octobre 1279
4/ R 1280 06 28 01 = 28 juin 1280
5/ R 1281 02 28 01 = 28 février 1281
6/ R 1282 07 20 01 = 20 juillet 1282
7/ R 1284 05 17 01 = 17 mai 1284
9/ R 1285 02 28 01 = 28 février 1285
11/ R 1285 03 32 01 = mars 1285 (le testament de Philippe III)
12/ R 1285 03 32 02 = mars 1285 (minute originale du document 11/)
13/ R 1285 10 05 01 = 1270-1285 (document non daté, mais rédigé sous le règne de Philippe III)
14/R 1285 10 05 $02 = 1270$ - 1285 (document non daté, mais rédigé sous le règne de Philippe III).

Au vu du faible nombre de documents, nous avons décidé de renoncer au premier et au dernier des cinq critères. Nous avons donc admis en plus dans le corpus de cette analyse les chartes suivantes, toutes réalisées à la chancellerie royale (et qui du point de vue de notre analyse, représentent des documents autonomes):

```
2/RT 1275 12 32 02 = décembre 1275 (traduction en français d'un document latin)
8/RC 1284 05 17 02 = 17 mai 1284 (copie du XIIIº siècle du document 7/)
10/RV 1285 02 28 02 = 28 février 1285 (vidimus du document 9/ réalisé le 4 décembre 1285).
```

En revanche, nous n'avons pas retenu ici plusieurs documents en français de la même période, mais dont la rédaction par la chancellerie royale reste douteuse¹³.

À titre d'exemple, nous reproduisons ci-dessous l'édition du premier de ces quatorze documents. Il s'agit d'une lettre patente plutôt brève de décembre 1271 (pour l'édition du corpus royal intégral, nous renvoyons à Videsott 2013). L'édition du texte suit les critères du projet des *Plus anciens documents lin*-

Appartiennent à cette catégorie par ex. les ordonnances de Philippe III transcrites dans la sénéchaussée du Poitou et conservées aujourd'hui aux AM de Poitiers (C 1, liasse 6, n° 139; C 2, liasse 6, n° 140; C 3, liasse 6, n° 141; C 4, liasse 6, n° 142, cf. Langlois 1887, 389-414, nr. 25, 50, 140, 164).

guistiques de la France, édition électronique¹⁴; notons quelques éléments essentiels:

- dans notre édition interprétative, la ponctuation médiévale est placée au milieu de la ligne; par contre, la ponctuation moderne, ajoutée pour une meilleure compréhension du document, est placée en position normale;
- les abréviations sont résolues en italiques, les majuscules de l'original indiquées en caractères gras;
- les sous-unités du contenu sont marquées par un chiffre en caractères gras;
- un «/» simple indique les alinéas de l'original, un «//» double est placé au début de toutes les cinq lignes.

1/R 1271 12 32 01

Paris – 1271, décembre

Type de document: Lettre patente

Objet: [1] Philippe [III, dit le Hardi], roi de France, [3] règle la régence du royaume et la tutelle de ses enfants, s'il devait mourir prématurément. [5] S'il décède avant la majorité de son fils aîné, [6] Pierre comte d'Alençon, frère du roi, aura la garde du royaume pendant la minorité du prince héritier, [8] qui durera jusqu'à l'âge de 14 ans. [10] Au cas où Pierre d'Alençon ferait défaut, il sera remplacé par Jean, comte de Blois, [9] qui fait aussi partie du conseil de régence. [12] Plusieurs autres notables sont aussi nommés comme membres de ce conseil. [15] Jean Sarrasin et Pierre de La Brosse sont nommés tuteurs des enfants du roi jusqu'à leur majorité. [16] Pendant ce temps, les droits des princes ne peuvent être limités qu'à l'unanimité du conseil de régence. [17] Les régents sont autorisés à faire des dépenses pour les besoins du royaume; [19] le restant sera déposé au Temple, à Paris, et mis à disposition du prince aîné quand il aura atteint sa majorité.

Auteur: Philippe [III, dit le Hardi], roi de France

Disposant: id.

Sceau: id.

Bénéficiaires de l'acte: Pierre, comte d'Alençon; Jean [Ier], comte de Blois-Châtillon

Autres acteurs mentionnés: Guy de Genève, évêque de Langres; Odon [II] de Lorris, évêque de Bayeux; Matthieu de Vendôme, abbé de Saint-Denis; Pierre de Barbez, archidiacre de Dunois en l'église de Chartres; Henri de Vézelay et Jean de Troyes, clercs du roi et archidiacres en l'église de Bayeux; Jean d'Acre, bouteiller de France; Erard, sire de Valéry, chambrier de France et connétable de Champagne; Imbert de Beaujeu, connétable de France; Simon [II], sire de Clermont-Nesle; Julien de Péronne et Geoffroi de Villette, chevaliers; Jean Sarrasin et Pierre de La Brosse, sergents.

Rédacteur: Chancellerie royale [ChR]

Cf. École nationale des Chartes 2001, 2005; Glessgen 2003, 371-386; Glessgen/Stein 2005 et Glessgen 2010, 12-18; cf. aussi les critères d'édition sur le site de DocLing (cf. supra n. 8).

Original parchemin, scellé du sceau en cire blanche pendant sur double queue de Philippe [III], roi de France

Paris AN: J 401 – Régences, n° 3

Éditions antérieures: Duchesne 1621, 109; Dupuy 1655, 143; ORF XI, 349-350.

Commentaire: Philippe III a réglé la régence une première fois déjà le 2 octobre 1270, au camp devant Carthage. Cette ordonnance était écrite en latin (cf. Duchesne 1621, 69; Dupuy 1655, 142; ORF I, 295). La présente ordonnance n'en est pas une traduction, mais diffère de celle-ci en plusieurs endroits. L'une et l'autre furent annulées, devenues caduques, Philippe III ayant vécu jusqu'à la majorité de son fils aîné.

- 1 Phelippes par la grace de Dieu rois de France, 2 à touz ceus qui ces presentes letres verront, salut. 3 Nous fesons à sa/voir 4 que nous par la grace de Dieu sains e hetiez de cors, avons ordené de nostre roiaume en ceste maniere.
- 5 Ce est / à savoir que se il avenoit que nous trespassissons de cest siecle anceis que li ainznez de noz enfanz eüst acompli le / quatorzime an de son aage, 6 nous voulons e ordenons que nostre trés chier frere e nostre feel Pierres cuens d'Alençon // gart nostre roiaume · 7 lequel nostre frere Pierre · nous establissons principal tuteur e defendeeur e garde d'icelui roi/aume e des apartenances, e de noz devant diz enfanz · 8 jusques à tant que li ainznez d'iceus noz enfanz ait acompli le / quatorzime an de son aage, si comme il est desus dit.
- 9 E voulons e ordenons que il ait à son conseil au¹⁵ besoignes dou roi/aume nostre amé e nostre feel Jehan conte de Blois e les autres qui sont desouz nommez · 10 en tele maniere que se il / avenoit que li devant dit Pierres nostre frere trespassast de cest siecle anceiz que li devant dit ainznez de noz enfanz // fust venuz au devant dit aage, 11 nous voulons e ordenons que li devant dit Jehan cuens de Blois, se il seurvit icelui nostre / frere, soit principau garde e tuteur e defendeeur dou devant dit roiaume e de noz devant diz enfanz, si comme il est / desus dit.
- 12 E ceus que nous voulons qui soient especiaument dou conseil es besoignes dou roiaume sont ceus qui / sont ci nommez · 13 ce est à savoir noz amez e noz feeus · Gui evesque de Lengres · Ode evesque de Baieux · Maci abé / de Seint Denis, mestre Pierres de Barbez arcediacre de Dunois en l'eglise de Chartres, mestre Henri de Verdelai · e // mestre Jehan de Troies noz clers, arcediacres en l'eglise de Baieux, nostre amé cousin Jehan d'Acre bouteillier de France, / Erart sires de Valeri chamberier de France · e connoistable de Champaigne · nostre amé cousins

15

10

5

¹⁵ Sic!

Ymbert de Biaugieu / connoistable de France, Symon sires de Neele, Julien de Peronne e Giefroi de Vilette chevaliers, Jehan Sarrazin e Pier/res de La Broce noz serjanz 14 e les autres que li devant diz nostre frere voudra apeler oveques ces, se mestiers en est. /

15 De_rechief nous voulons especiaument que iceus devant diz Jehan Sarrazin e Pierres de La Broce gardent noz enfanz // oveque ceus que li devant dit nostre freres Pierres, ou li cuens de Blois, se il le seurvit, establira à ce, jusques à tant / que li ainznez d'iceus noz enfanz ait acompli le quatorzime an de son aage. 16 E si voulons e ordenons que iceus noz enfanz / ne soient ostez de la devant dite garde jusques à tant que li ainznez ait acompli icelui aage, se n'estoit par le commun conseil / de touz ceus qui sont desus nommez.

17 Derechief nous voulons que nostre devant dit frere Pierres ou li devant dit cuens de / Blois, se il le seurvit, si comme il est desus dit, 18 ce est à savoir cil qui gardera le devant dit roiaume, face ses despens pour // les besoignes dou roiaume des biens de celui meisme roiaume, 19 e li demoranz soit mis en garde à Paris au Temple, à / baillier e à delivrer au commandement dou devant dit ainzné de noz enfanz, quant il vendra au devant dit aage, se il ne le couve/noit despendre, se mestiers en estoit, pour la defense dou devant dit roiaume.

20 Ou tesmoing de la quele chose, nous avons / fet meitre nostre seel à ces presentes letres.

21 Ce fu fet à Paris, **22** en l'an de l'incarnation nostre Seigneur mil deus cenz e / septante e un, **23** ou mois de dezembre.

3. La méthode scripto-géolinguistique d'Anthonij Dees

La méthode scripto-géolinguistique d'Anthonij Dees repose sur le calcul d'un taux de fréquence (en pourcentage) relatif à la présence d'un quelconque critère scripturaire examiné dans un corpus de chartes donné. Étant donné que Dees (1980, XII) n'explique sa méthode que d'une manière très succincte, il nous semble utile de la présenter plus en détail (cf. Goebl 2008b, 4-6).

Le point de départ est constitué d'une matrice de données bidimensionnelle N*p, représentée par l'Atlas de 1980; dans cette matrice:

N = 28 points d'enquête ou « régions scripturaires majeures »

p = 282 critères grapho-phonétiques, morphologiques ou syntaxiques (qui correspondent aux en-têtes des 282 cartes de l'ouvrage publié).

20

25

L'abscisse des 28 points d'enquête (= objets de la matrice de données) et l'ordonnée des 282 critères (= attributs de la matrice de données) forment une aire remplie par des valeurs indiquant les *qualités des attributs*, qui correspondent aux valeurs de fréquence de chaque critère calculées selon les modalités que nous présenterons plus loin. Observons toutefois d'abord que les 28 macro-régions représentées dans l'*Atlas* de Dees sont le résultat de l'agglomération de 85 unités spatiales mineures (cf. la table de concordance entre les régions scripturaires majeures et mineures dans Goebl 2008b, 28). Ainsi, la macro-région 19 « Région parisienne », qui sera au centre des analyses suivantes, est composée des micro-régions 54 « Région parisienne » ¹⁶, 55 « Val d'Oise », 56 « Paris » et 57 « Seine-et-Marne » (voir l'étiquetage des polygones dans les cartes 2 et 4-5 dans l'annexe).

Pour éviter les malentendus, nous utilisons toujours les noms des régions de Dees en les mettant entre guillemets: «Région parisienne» se réfère donc toujours à cette macro- (ou micro-)région dans *l'Atlas*, et pas à une région géographique réelle. Cependant, cette «Région parisienne» (appellation jusqu'en 1976 de l'actuelle région administrative d'Île-de-France) a été délimitée par Dees sur la base de la répartition administrative *moderne* de la France en départements, au même titre que d'autres régions comme 09 «Bretagne», 10 «Normandie», 15 «Hainaut», 16 «Wallonie», 26 «Franche-Comté» ou 27 «Bourgogne», mais il est fort probable que cette «Région parisienne» est à assimiler dans la vision *historique* de Dees à l''Ile-de-France' des traités de linguistique historique, berceau supposé de la langue française standard.

Pour des raisons géo-historiques évidentes, nous concentrerons dans le présent travail les comparaisons entre notre corpus et les données de Dees en premier lieu sur cette « Région parisienne », tant au niveau des macro-régions (cf. chapitres 4 et 5) qu'à celui des micro-régions de l'*Atlas* (cf. chapitre 6). Retenons dès maintenant que la « Région parisienne » de Dees se révèlera assez hétérogène et, de la sorte, moins adéquate pour la description historique du français que d'autres régions définies par ce chercheur.

Revenons aux modalités de calcul: pour chaque phénomène linguistique qu'il voulait analyser, Dees a réparti les formes examinées en deux groupes, de manière à ce qu'elles forment deux catégories binaires. Par exemple, pour analyser l'un des aspects de la variation grapho-morphologique des adjectifs

Malheureusement, plusieurs macro- et microrégions portent le même nom, comme ici la « Région parisienne ». Il faut donc bien noter le chiffre qui accompagne la désignation des régions respectives pour savoir si on se trouve au niveau des macro- ou microrégions de Dees.

et les pronoms démonstratifs, la présence ou non du i-antéposé (critère 61, cf. la description du critère dans Dees 1980, 314), il a formé deux classes en opposition binaire entre elles:

- (a) la première (= groupe 1) contenant les formes avec des graphies en i- <ic-, ich-, is-> (icele, iceli, icelui, iceus etc.) et
- (b) la deuxième (= groupe 2) contenant les formes sans i- <c-, ch-, s-> (ce, ceismes, cel, cele, celes, celui, ces, cest, ceste, cestes, cestui, ceus, cez, cil, ciz etc.) - cf. la liste des formes relevées dans Dees 1980, 325sq.

La fréquence des formes est d'abord calculée charte par charte. Si une charte ne présente que des formes appartenant à l'un des deux groupes binaires (dans notre exemple: uniquement des formes en «ic-, ich-, is-» [groupe 1] ou uniquement des formes en <c-, ch-, s-> [groupe 2]), cette charte entre dans le calcul des pourcentages de fréquence avec la valeur «1» (si elle ne connaît que des formes du groupe 1) ou «0» (si elle ne connaît que des formes du groupe 2), indépendamment de la fréquence absolue d'une forme concrète à l'intérieur de la charte même. Concrètement, à une charte qui présente comme démonstratif la forme *(iceus)* pour 'ceux' (et seulement celle-ci) est attribuée la valeur «1 », sans distinguer si la forme (iceus) apparaît une ou plusieurs fois; si en revanche elle présente la forme exclusive (ceus) elle est affectée de la valeur «0».

Si enfin une charte présente des formes appartenant aux deux catégories en question, cette charte entre dans le calcul des pourcentages de fréquence avec une valeur oscillant entre 0,01 et 0,99, selon la proportion des occurrences absolues des formes appartenant à chaque groupe. La charte de décembre 1271 publiée ci-dessus présente ainsi six démonstratifs en i- (groupe 1) et dix-sept formes sans i- (groupe 2):

Groupe 1

(iceus) dans les sous-unités 1/15 [2x], 1/16

Groupe 2

«icelui» dans les sous-unités 1/7, 1/11, 1/16 «ce» dans les sous-unités 1/4, 1/13, 1/15, 1/18 «celui» dans la sous-unité 1/18 *<ces>* dans les sous-unités 1/2, 1/14, 1/20; *<cest>* dans les sous-unités 1/4, 1/10; «ceste» dans la sous-unité 1/4; (ceus) dans les sous-unités 1/2, 1/12 [2x], 1/15, 1/16: «cil» dans la sous-unité 1/18.

Elle entre donc avec une valeur de 0,26 (= 6/23) dans le calcul de la fréquence dans tout le corpus des formes appartenant au groupe 1 du critère 61.

Après le calcul des valeurs 'brutes', charte par charte, pour les formes réunies dans le groupe 1 de chaque critère, les effectifs obtenus sont convertis en pourcentages en divisant leur somme par le nombre de chartes qui contiennent des formes appartenant soit au premier, soit au deuxième groupe, selon la formule suivante (cf. Goebl 2008b, 29):

```
(a) % = 100 * \frac{\sum \text{ chartes (du centre scripturaire } j) \text{ avec des occurrences de l'attribut visualisé (groupe 1)}}{\text{ chartes (du centre scripturaire } j) \text{ avec des occurrences de }}\sum \text{ l'attribut visualisé (groupe 1) et de l'attribut non visualisé (groupe 2)}
```

La liste suivante contient l'inventaire complet des formes appartenant aux deux groupes du critère 61 – choisi pour notre exemplification – relevées dans notre corpus de Philippe III¹⁷:

```
Groupe 1, icele, iceli, icelui, iceus:
    <icele> 13/4
    <iceli> 12/73
    <icelui> 1/7, 1/11, 1/16; 3/5; 11/73; 13/8; 14/8
    (iceus) 1/15 [2x], 1/16
Groupe 2, ce, ceismes, cel, cele, celes, celui, ces, cest, cestes, cestui, ceus, cez, cil, ciz:
    (ce) 1/4, 1/13, 1/15, 1/18; 2/4, 2/5, 2/24, 2/25; 6/5, 6/8, 6/12, 6/13; 7/5 [2x], 7/8 çe,
        7/17, 7/21, 7/22, 7/24, 7/25; 8/5 [2x], 8/8, 8/17, 8/21, 8/22, 8/24, 8/25; 9/5, 9/12,
        9/14, 9/16, 9/17, 9/18, 9/19, 9/20; 10/5, 10/12, 10/14, 10/16, 10/17, 10/18, 10/19,
        10/20;11/11, 11/24, 11/25, 11/38, 11/59, 11/67 [2x], 11/73; 12/11, 12/25, 12/38,
        12/59, 12/67 [2x], 12/73; 13/9, 13/12
    «ceismes» 12/24
    <cel> 11/35; 12/8, 12/12, 12/24, 12/26, 12/30, 12/33, 12/35
    «cele» 2/5; 3/2; 4/2; 5/2; 6/9, 6/11; 9/15; 10/15; 11/6, 11/8, 11/12, 11/24, 11/26, 11/30,
        11/33, 11/61, 11/66 [2x]; 12/6, 12/61, 12/66 [2x]
    «celes» 2/14, 2/15; 6/13
    <celui> 1/18; 6/19; 9/15, 9/18; 10/15, 10/18; 13/7; 14/6
    <ces> 1/2, 1/14, 1/20; 4/4; 5/4, 5/6; 6/20; 7/18, 7/26, 7/31, 7/32; 8/11, 8/18, 8/26, 8/31,
        8/32; 9/16, 9/19; 10/16, 10/19; 11/70, 11/79; 12/70, 12/79; 13/12; 14/11, 14/13
    <cest> 1/4, 1/10; 3/5; 7/17, 7/18, 7/24; 8/17, 8/18, 8/24; 9/12; 10/12; 11/5, 11/65, 11/72,
        11/75, 11/77, 11/78; 12/5, 12/65, 12/72, 12/75, 12/77, 12/78
```

Le premier chiffre se réfère au numéro courant du document dans notre corpus, le deuxième aux sous-unités de contenu. Pour le contrôle de nos données, nous renvoyons de nouveau à l'édition à venir des documents dans Videsott 2013.

```
<ceste> 1/4; 2/7, 2/23, 2/24 [2x]; 6/5, 6/7, 6/20, 6/22; 9/8, 9/10; 10/8, 10/10; 11/71, 11/76, 12/71, 12/76
<cestes> 6/22
<cestui> 9/5
<ceus> 1/2, 1/12 [2x], 1/15, 1/16; 2/14, 2/15, 2/24 [2x]; 7/17; 8/17; 9/2, 9/15; 10/2, 10/15; 11/67, 11/76, 11/78 [2x]; 12/67, 12/76, 12/78 [2x]; 13/2; 14/14
<cez> 7/14; 8/14
<cil> 1/18; 6/7, 6/10; 7/2; 8/2; 11/67; 12/67; 14/6, 14/7
<ciz> 7/28; 8/28.
```

Les formes relevant du critère 61 sont présentes dans chacune des 14 chartes de notre corpus, mais celles du premier groupe, en i-, le sont uniquement dans les chartes 1/, 3/, 11/, 12/, 13/ et 14/. Leur fréquence « brute » dans les chartes concernées est donc :

```
6/23 = 0.26 pour la charte 1 (éditée ci-dessus)

1/3 = 0.33 pour la charte 3

1/35 = 0.03 pour la charte 11

1/35 = 0.03 pour la charte 12

1/35 = 0.29 pour la charte 13

1/35 = 0.14 pour la charte 14.

Somme: 1.08.
```

La fréquence « brute » totale des formes du groupe 1 est convertie en un pourcentage de fréquence en appliquant la formule (α) ; en d'autres termes, la « somme » (ici 1,08) est divisée par le nombre total de chartes qui contiennent une des formes qui relèvent du critère en question (groupe 1 ou groupe 2, donc ici la totalité des 14 chartes):

```
^{1,08}/_{14} * 100 = 7,71\% = (arrondi) 8\%.
```

Pour le corpus de chartes de Philippe III, on obtient donc une valeur de 8% pour le critère 61, à comparer aux autres valeurs du même critère présentes dans l'*Atlas* de Dees¹⁸. Toujours pour le critère 61, la première valeur de comparaison est de 11% (arrondi de 11,15%), selon le calcul de Dees pour les chartes de la «Région parisienne» (cf. en 4) et, par la suite, les valeurs de toutes les autres régions scripturaires prises en compte dans l'*Atlas* (cf. Dees 1980, 67).

Selon ce schéma, nous avons calculé, pour notre corpus de quatorze documents de Philippe III, la fréquence de 268 des 282 critères analysés par

Les fréquences des formes du groupe 2 (non visualisées dans l' « Atlas ») sont déterminables par soustraction en retranchant à un total de 100 la fréquence en % du groupe 1; dans notre exemple: 100 - 7,71% = 92,29%.

Dees ¹⁹. Les 268 valeurs ainsi calculées peuvent donc s'ajouter comme « région scripturaire » supplémentaire au réseau scriptologique analysé par Dees, qui, rappelons-le, contient déjà 28 macro- et 85 micro-régions ²⁰.

Il faut remarquer que les oppositions de Dees – choisies à l'issue d'un processus de réflexion géolinguistique (« après de longs tâtonnements », comme il le dit lui-même dans Dees 1980, XI) – ne sont pas toujours d'une binarité absolue. L'objectif de Dees était de regrouper des formes donnant « le meilleur résultat cartographique en terme de cohérence des aires et qui permettra souvent de se faire une idée de l'histoire des formes étudiées » (Dees 1980, XI). Pour le critère 61 que nous venons de citer, l'intérêt épistémologique réside dans la présence du *i*- antéposé en général, sans distinguer si chaque forme retenue dans le deuxième groupe est effectivement documentée aussi avec *i*- (dans ce cas-là, il s'agirait d'une binarité parfaite).

Parmi toutes les méthodes d'analyse scriptologique disponibles, le choix de la 'méthode Dees' a l'avantage immédiat de permettre de 'localiser' la *scripta* d'une chancellerie donnée – comme la chancellerie royale ou la prévôté de Paris – dans l'espace diatopique de la France oïlique au XIII^e siècle. La méthode ici appliquée s'inscrit donc dans les processus de localisation quantitative. À notre connaissance, personne n'a encore entrepris de décrire l'ancrage diatopique de la langue des chancelleries supra-locales du royaume capétien de manière inductive, à partir des documents eux-mêmes; jusqu'alors, ces documents ont toujours été vus comme représentants de la langue de la capitale ou de l'Île-de-France du simple fait qu'ils portaient dans la *datatio* « donné à Paris [...] ». Or, nous savons que c'est surtout le 'rédacteur' – donc l'institution responsable pour la rédaction de l'acte – qui détermine la langue du document et non pas le lieu où un scribe se trouve physiquement au moment de la rédaction (cf. Glessgen 2008).

La limitation aux 268 premiers critères est due au fait que les analyses scriptométriques menées sur l'*Atlas* avec un grand profit heuristique par Hans Goebl (cf. Goebl 1998; 2001; 2005; 2006; 2007; 2008b; 2011a; 2011b; Goebl/Schiltz 2001) tiennent, elles aussi, compte de ces seuls critères; de la sorte, la comparabilité des résultats reste garantie. Il faut remarquer que Dees a renoncé à calculer la fréquence d'un groupe de formes quand le nombre des chartes qui les contenaient était inférieur à 6 (cf. Dees 1980, XII); pour notre part, étant donné que notre corpus compte un total de quatorze chartes, nous avons toujours effectué ce calcul.

Le but premier de nos prochains travaux scriptométriques est donc d'établir deux séries complètes de 268 valeurs supplémentaires (l'une pour la chancellerie royale et l'autre pour la prévôté de Paris) et de les insérer dans la banque de données/qui sert de base aux dépouillements scriptométriques effectués par Hans Goebl sur l'Atlas de Dees.

Tout en étant bien conscient que la *scripta* des chancelleries parisiennes de l'administration royale – du fait de leurs intentions communicatives, clairement suprarégionales – ne s'interprète pas exclusivement du point de vue diatopique, il nous semble néanmoins intéressant d'examiner dans quelle mesure les autres *scriptae* oïliques ressemblaient dès le XIII^e siècle à la forme linguistique utilisée dans ces chancelleries fondamentales. Cependant, surtout à ce stade provisoire du projet, on restera prudent quant aux conclusions à formuler: en raison du petit nombre de documents de l'époque de Philippe III qui sont à notre disposition, plusieurs critères ne sont pas représentés (voir les critères de fréquence «-1 » dans la liste en 4); avant d'affirmer que telle ou telle forme linguistique « n'était pas employée » à la chancellerie royale au XIII^e siècle, il faudra donc attendre les résultats de l'analyse du corpus intégral, qui comprend aussi les documents de Louis IX et, surtout, de Philippe IV (quelques exemples à ce sujet sont mentionnés au point 5).

De plus, le fait qu'on applique ici à l'analyse scriptologique uniquement les 268 critères déjà utilisés par Dees signifie que d'autres critères, probablement tout aussi pertinents, restent exclus. Ces critères (comme la présence des graphies «k» et «w» dans d'autres contextes que ceux prévus par les critères 134, 135 et 251 de Dees, la présence du «h» antihiatique, l'alternance «an/en» etc.) feront l'objet d'une analyse ultérieure²¹. Le but de cette étude, soulignons-le, n'est pas en premier lieu l'analyse de la langue des chartes françaises de Philippe III en tant que telle, mais l'analyse de sa position géo-relationnelle au sein du réseau scriptologique constitué par l'*Atlas* de Dees.

4. Analyse scriptologique quantitative

Le tableau suivant renferme le résultat de notre analyse. Les trois colonnes contiennent les informations suivantes :

Colonne 1: numéro du critère conformément à l'*Atlas* de Dees (pour la description des critères, voir Dees 1980, 313-321)

Colonne 2: fréquence (en %) des formes du premier groupe dans notre corpus (le chiffre «-1 » est utilisé en l'absence d'attestations)

Colonne 3: fréquence (en %) – à titre comparatif – des formes du même groupe pour la macro-région scripturaire « Région parisienne » selon l'*Atlas*

Une analyse préliminaire allant dans le même sens a été réalisée, avec des résultats notables, au semestre d'été 2012 lors du séminaire « Le francien – mythe et réalité » dirigé par Martin Glessgen à l'Université de Zurich, auquel nous avons pu participer partiellement.

Critère Dees 1980	Fréquence Corpus Philippe III	Fréquence « Région Parisienne » (Dees 1980)
1	-1	0
2	-1	0
3	-1	-1
4	-1	-1
5	-1	0
6	-1	0
7	-1	0
8	0	0
9	0	0
10	-1	-1
11	75	17
12	0	0
13	94	81
14	0	3
15	-1	14
16	90	95
17	0	-1
18	63	0
19	89	92
20	0	-1
21	10	-1
22	0	-1
23	0	0
24	0	0
25	100	28
26	0	-1
27	0	0
28	0	0
29	0	0
30	-1	-1

Critère Dees 1980	Fréquence Corpus Philippe III	Fréquence «Région Parisienne» (Dees 1980)
31	-1	-1
32	-1	-1
33	0	0
34	4	58
35	0	0
36	-1	-1
37	19	61
38	0	0
39	0	0
40	0	1
41	0	0
42	20	78
43	100	98
44	100	98
45	0	0
46	0	0
47	-1	-1
48	0	0
49	0	0
50	38	64
51	0	0
52	0	6
53	0	32
54	-1	84
55	-1	43
56	0	0
57	-1	-1
58	0	5
59	0	0
60	0	13
		1

Critère Dees 1980	Fréquence Corpus Philippe III	Fréquence « Région Parisienne » (Dees 1980)	
61	8	11	
62	20	41	
63	20	9	
64	3	62	
65	14	16	
66	20	57	
67	2	6	
68	100	89	
69	-1	0	
70	-1	56	
71	-1	-1	
72	-1	0	
73	0	1	
74	0	0	
75	8	1	
76	100	59	
77	-1	0	
78	-1	1	
79	0	0	
80	0	0	
81	100	45	
82	-1	0	
83	0	2	
84	0 0		
85	0 8		
86	8	50	
87	100 97		
88	0	21	
89	82	95	
90	17	35	

Critère Dees 1980	Fréquence Corpus Philippe III	Fréquence «Région Parisienne» (Dees 1980)
91	33	65
92	0	0
93	0	0
94	18	17
95	0	6
96	60	83
97	0	4
98	83	82
99	100	82
100	15	77
101	100	98
102	-1	-1
103	0	0
104	0	8
105	0	0
106	0	0
107	100	62
108	0	4
109	-1	0
110	-1	38
111	0	0
112	100	100
113	14 12	
114	40 35	
115	0 0	
116	0	15
117	0 0	
118	55	26
119	0	0
120	0	13

Critère Dees 1980	Fréquence Corpus Philippe III	Fréquence «Région Parisienne» (Dees 1980)	
121	-1	-1	
122	17	63	
123	58	81	
124	0	0	
125	0	0	
126	0	0	
127	50	71	
128	67	50	
129	-1	0	
130	-1	0	
131	-1	0	
132	-1	0	
133	-1	0	
134	0	0	
135	0	0	
136	0	3	
137	0	0	
138	-1	100	
139	100	86	
140	0	30	
141	0	0	
142	0	1	
143	0	0	
144	100	74	
145	0	4	
146	0 2		
147	-1	58	
148	67	90	
149	0	0	
150	33	-1	

Critère Dees 1980	Fréquence Corpus Philippe III	Fréquence «Région Parisienne» (Dees 1980)
151	50	13
152	0	86
153	-1	0
154	-1	0
155	0	3
156	0	0
157	0	0
158	0	38
159	-1	5
160	-1	95
161	67	49
162	57	81
163	100	69
164	0	1
165	0	0
166	0	9
167	0	5
168	50	42
169	0	13
170	0	9
171	56	91
172	100	98
173	0	0
174	11	11
175	100	73
176	0	6
177	0	2
178	0	70
179	-1	100
180	0	3

	.	
Critère	Fréquence Corpus	Fréquence « Région
Dees 1980	Philippe	Parisienne »
	III	(Dees 1980)
181	0	3
182	0	2
183	-1	-1
184	-1	-1
185	-1	90
186	0	20
187	100	83
188	-1	0
189	0	9
190	55	35
191	0	13
192	100	100
193	0	0
194	100	92
195	7	25
196	0	0
197	0	0
198	67	3
199	0	0
200	0	0
201	0	0
202	0	23
203	0	13
204	0	2
205	0	3
206	17 64	
207	27	63
208	0	9
209	0	0
210	0	0

Critère Dees 1980	Fréquence Corpus Philippe III	Fréquence « Région Parisienne » (Dees 1980)
211	0	0
212	-1	0
213	-1	83
214	-1	4
215	0	0
216	33	29
217	21	0
218	0	0
219	0	6
220	0	0
221	0	0
222	0	5
223	0	0
224	0	0
225	0	8
226	-1	-1
227	0	0
228	0	4
229	-1	56
230	-1	14
231	97	88
232	0	0
233	0	0
234	-1	0
235	0	12
236	14	0
237	0	0
238	-1	0
239	-1	0
240	0	-1

Critère Dees 1980	Fréquence Corpus Philippe III	Fréquence «Région Parisienne» (Dees 1980)
241	67	4
242	0	0
243	0	1
244	0	1
245	0	0
246	0	0
247	0	0
248	65	61
249	99	85
250	0	0
251	0	0
252	25	16
253	0	23
254	0	0

Critère Dees 1980	Fréquence Corpus Philippe III	Fréquence « Région Parisienne » (Dees 1980)
255	0	0
256	-1	-1
257	0	0
258	13	10
259	66	64
260	100	93
261	0	0
262	0	0
263	0	1
264	0	0
265	0	0
266	9 18	
267	0	0
268	0	0

Parmi les critères analysés, sont d'un intérêt particulier ceux où les documents de la chancellerie royale oscillent encore entre des formes différentes, comme dans les exemples suivants:

37. L'article défini au cas sujet du masc. pl.: alternance les, los: li

Groupe 1, les

«les» commandons que toz les lés et les dons ... soient paié 11/69 [2x]; 12/69 [2x]

Groupe 2, li

di> <u>li</u> orfevre euvrent 2/20; <u>li</u> jugement *et* <u>li</u> taxement à faire 7/22 [2x], <u>li</u> diz hoirs de Champ*aigne* pooions demander, <u>li</u> diz ... sunt ... quite 7/24 [2x], <u>li</u>dit Eymond *et* Blanche sunt tenu 7/25, 7/28; 8/22 [2x], 8/24 [2x], 8/28; comme ... <u>li</u> fié devront 9/13; 10/13; <u>li</u> dui abbé 11/78; 12/78

Fréquence dans 86 « Chancellerie royale » : 1,34 /7 [= le critère est présent sous une forme appartenant au groupe 1 ou 2 dans sept chartes] * 100 = 19,14 = (arrondi) 19%

89. Les adjectifs et les pronoms 'tout': alternance -ou-: -o-

Groupe 1, tout, toute, toutes, touz

- <tout> tout soient il pelé 2/11; tout tens 4/4; tout tens 5/3; tout ce qui forfet en sera 6/8; certaines viles tout ensemble 7/14, tout ce qui est encor à recevoir 7/21, tout le droit 7/28; ne en tout ne en partie 7/30; 8/14, 8/21, 8/28, 8/31; tout ce qui est dit devant 9/17, Et avec tout ce 9/18; 10/17, 10/18
- <toute toute la haute joustisce 6/19; toute manière 9/4, toute porveance 9/6; 10/4, 10/6
- <toutes> toutes genz 2/18, en toutes noz villes 2/20; toutes les dites monnoies, toutes celes que chascuns avra 6/13 [2x], toutes les monnoies 6/18, en toutes choses 6/22; de toutes actions desus dites et de toutes autres 7/24 [2x], toutes detes cleres 7/25; 8/25; toutes les apartenances 9/7, 9/9, toutes les choses 9/16; 10/7, 10/9, 10/16; toutes noz detes 11/5, toutes ces choses 11/70; 12/5, 12/70; toutes ces choses 14/13
- (touz) à touz ceus 1/2, touz ceus qui sont desus nommez 1/16; touz ceus qui font monnoies 2/15, à touz les barons 2/24; se fust touz aprestez 3/4, la feste touz sainz 3/8; à touz ceus qui sunt 9/2, rapelant touz autres testamenz 11/4; 12/4; facent touz jours mes 12/58 [2x], touz les léz et les dons 12/69; à touz ceus qui sont 13/2, touz jors mes 13/4, 13/11, 13/12 [2x]

Groupe 2, tote, totes, toz

<tote> tote la-raison 7/28; 8/28

- <totes/ les detes 7/17, totes les detes 7/19, totes les autres choses 7/23, de totes demandes de totes quereles 7/24 [2x], totes les dites soixante mile lb. 7/27, totes les choses 7/30; 8/17, 8/19, 8/23; 8/24 [4x], 8/30
- <toz> toz jors 5/5; pour eschiver toz debaz 7/14, delivré à toz jourz 7/24, à la Toz sainz procheinement à venir7/27; 8/14, 8/24, 8/27 [2x]; et toz noz biens 9/17, à toz ceus qui sunt 10/2, toz noz biens 10/17, toz jors mes 11/58 [2x], toz les lés et les dons 11/69

Fréquence dans 86 « Chancellerie royale » : 11,42/14 * 100 = 81,57 = (arrondi) 82%

94. Les adjectifs et les pronoms 'quel': alternance -ie-: -e-, -ei-

Groupe 1, quiex

<quiex> li <u>quiex</u> n'est pas legiers galioz por mariner 3/5; as <u>quiex</u>, quant à ceste execution fere 11/76; 12/76

Groupe 2, quel, quele, queles, quels

- (quel) le <u>quel</u> nostre frere Pierre 1/7; le<u>quel</u> nostres sires Diex face et maintiengne bon 4/4, le<u>quel</u> nous creons que vous oez volentiers bon 4/6; le <u>quel</u> nostres Sires face bon et joiex toz jors 5/5; le<u>quel</u> nous savons que vous desirrez que soit bons 5/6; de <u>quelquel</u> chose que ce soit 7/17, 7/24 [2x]; 8/17, 8/24 [2x]; En tesmoing de la<u>quel</u> chose 11/79
- <quele> Ou tesmoing de la <u>quele</u> chose 1/20; <u>quele</u> qu'ele soit 6/4; En tesmoing de la<u>quele</u> chose 12/79

«queles» les <u>queles</u> y-ont acoustumé à courre 2/4; Les <u>queles</u> deus mile livres 13/8; les-<u>queles</u> nous commandons à garder 13/12;

«quels» des quels li rois Henris pooit faire sa volenté 7/12; 8/12

Fréquence dans 86 « Chancellerie royale » : $\frac{2}{11} * 100 = 18,18 = (arrondi) 18\%$

```
114. Le numéral 'soixante': alternance -e-: -oi-, -ei-, -ai-, -i-
```

Groupe 1, sexante

«sexante» À la Meson Dieu de Pontoise <u>sexante</u> lb. tur. 11/14 [3x], 11/31, 11/33, 11/34, 11/35, 11/36, 11/49; 12/14 [3x], 12/31

Groupe 2, soixante

«soixante» l'an de l'incarnation nostre Seigneur ·M·CC· soixante quinze 2/26; 7/26 soixante mile lb. de torn., 7/27, 7/29; 8/26, 8/27, 8/29

Fréquence dans 86 « Chancellerie royale » : $\frac{2}{5}$ * 100 = 40,00 = 40%

```
122. L'adjectif 'dit' au cas sujet du masc. sg. : alternance - Ø : -s
```

Groupe 1, dit

<dit> li devant dit Pierres nostre frere trespassast de cest siecle, anceiz que li devant dit ainznez de noz enfanz fust venuz au devant dit aage 1/10 [2x]; que li devant dit Jehan cuens de Blois ... soit principau garde 1/11, oveque ceus que li devant dit nostre freres Pierres ... establira 1/15, que nostre devant dit frere Pierres ou li devant dit cuens de Blois ... face ses despens 1/17

Groupe 2, diz

«diz» les autres que li devant diz nostre frere voudra apeler oveques ces 1/14; li devant diz nostre hoirs soit tenuz à noz deus filz desus nonmez 9/11; 10/11; li devant diz aumoniers qui pour le tens sera prendra en noz coffres 13/8, Encor cil diz escuiers a prins les chateus, comme li diz chevaliers le dit 14/7 [2x], Et a li diz escuiers encores esté à penre un frere au dit chevalier 14/8, Encor a-prins li diz escuiers un cousin au dit chevalier 14/9, Et a prins encores li diz escuiers un vallet au dit chevalier 14/10

Fréquence dans 86 « Chancellerie royale » : 0.83/5 * 100 = 16.6 = 17%

```
148. Le substantif 'femme': alternance -a-: -e-
```

Groupe 1, fame, fames

«fame» l'ame de la royne Ysabel jadiz nostre <u>fame</u> 12/68; nostre trés chiere <u>fame</u> Ysabel reine de France 13/5

(fames) À autres povres <u>fames</u> marier et assener 12/53

Groupe 2, femme, femmes

«femme» l'ame de la reine Isabel jadis nostre femme 11/68

«femmes» À autres povres femmes marier 11/53

Fréquence dans 86 « Chancellerie royale » : $\frac{2}{3}$ * 100 = 66,67 = 67%

190. Le substantif 'seigneur': alternance se-: sei-

Groupe 1, segneur

<segneur> segneur d'Illande 3/2; 4/2; 5/2; en l'an nostre Segneur 9/22; 10/22; en l'an nostre Segneur 11/81

Groupe 2, seigneur

«seigneur» en l'an de l'incarnation nostre <u>Seigneur</u> 1/22; li billons sera as <u>seigneurs</u> de leus 2/17, l'an de l'incarnation nostre <u>Seigneur</u> 2/26; en l'an nostre <u>Seigneur</u> 12/81; nostre trés chier <u>seigneur</u> et père 13/5; qui a nom mon <u>seigneur</u> Ellebaut de Mairi 14/4

Fréquence dans 86 « Chancellerie royale » : 100 = 54,55 = 55%

231. Le parfait du verbe 'être' à la 3e pers. du sg.: alternance fu, fui: fut, fuit

Groupe 1, fu

(fu) Ce fu fet à Paris 1/21; Ce fu donné à Paris 2/25; Ce fu fet à Paris 6/24; pais et acorz fu fais 7/10, dés le jour que ciz acorz fu faiz en avant 7/28, Ce fu fait à Meleun 7/33; 8/28, 8/33; Ce fu fet à Paris 9/20; 10/20; Ce fu fet à Paris 11/80; 12/80; avec le conmendement fu prins li clers à la dite dame, et fu prins au jour de vostre bailif 14/12 [2x]

Groupe 2, fut

<fut> des diz contenz et descorz pais et acorz fut fais 8/10

Fréquence dans 86 « Chancellerie royale » : 9,67/10 * 100 = 96,70 = 97%

248. L'infinitif du verbe 'faire': alternance -ei-, -e-: -ai-, -ae-, -a-

Groupe 1, feire, fere

«feire» si *com*me il verront que bien sera à <u>feire</u> 12/5, por <u>feire</u> perpetuelment nostre anniversaire 12/17

(fere) por fere vous homage 3/4; et que du fere diligaument apere prochainnement plus granz preuz 6/23; qu'il ne devoient ne poient fere par raison de bail 8/8; comme nous le poons fere quant à ores 9/4, Et il et leur hoir en seront tenu à fere tiex redevances 9/13, si comme il verra que sera à fere 9/18; 10/4, 10/13, 10/18; si comme il verront que bien sera à fere 11/5, por fere en cele abbaïe nostre anniversaire 11/6, 11/7, 11/9, 11/10, 11/11, 11/13, 11/17, 11/19, 11/21, 11/23, 11/24, 11/27, 11/28, 11/31, 11/32, 11/34, 11/36, 11/37, 11/57, 11/58, 11/60 [2x], 11/67, 11/73 [2x], 11/76, 11/77, 11/78; 12/6, 12/7, 12/9, 12/10, 12/11, 12/13, 12/19, 12/21, 12/22, 12/23, 12/24, 12/27, 12/28, 12/31, 12/32,

12/34, 12/36, 12/37, 12/57, 12/58, 12/60 [2x], 12/67, 12/73 [2x], 12/76, 12/77, 12/78; il sera miauz *et* plus profitablement à <u>fere</u> 13/7

Groupe 2, faire

«faire faire encontre ceste ordenance 2/7, sanz faire dessevrance apperte 2/18, 2/19; qu'il ne devoient ne pooient faire 7/8, des quels li rois Henris pooit faire sa volenté 7/12, li jugement et li taxement à faire 7/22. Et sommes encor tenu, nous et nostre hoir de faire et procurer, faire tenir et acomplir 7/30 [2x]; 8/12, 8/22, 8/30 [2x]; por faire autresi nostre anniversaire 11/22; pour faire droit et raison 14/14

Fréquence dans 86 « Chancellerie royale »: 7,17/11 * 100 = 65,18 = 65%

Ces exemples, ainsi que d'autres semblables, démontrent qu'au temps de Philippe III la chancellerie royale n'avait pas encore établi une stricte norme pour ses documents en français. L'homogénéité linguistique des chartes royales augmente sensiblement sous Philippe IV, bien qu'une certaine variation résiduelle soit observable jusqu'à la fin du siècle (date limite de notre corpus).

5. Bilan scriptologique

Avant d'établir un bilan scriptologique de l'analyse précédente, nous devons préciser les différences structurelles entre les deux corpus, celui de Dees et le nôtre. En premier lieu, les données de Dees ne sont pas toutes pareillement fiables sur le plan des transcriptions (cf. *infra*), alors que les nôtres sont passées par une bonne dizaine de relectures par nos soins et diverses vérifications par d'autres personnes²². Par ailleurs, l'*Atlas* de Dees réunit un plus grand nombre de documents – en tout 104 – qui couvrent, pour le vecteur scripturaire de la « Région parisienne », une tranche chronologique plus grande. En revanche, notre corpus ne couvre que quinze ans (1270-1285) de la deuxième moitié de ce siècle et ne comprend que quatorze documents.

La plus importante différence enfin concerne l'origine précise des documents; notre corpus restreint a l'avantage d'une homogénéité maximale, alors que le corpus de la « Région parisienne » ²³ de Dees réunit des documents provenant des chancelleries les plus diverses. Le tableau suivant résume les différences les plus importantes entre les deux corpus:

Je souhaiterais remercier en particulier Dumitru Kihaï (Zurich) pour ses relectures constantes ainsi que Jean-Paul Chauveau (Nancy) qui a accepté de relire toutes mes transcriptions des documents de Philippe III.

Malheureusement il n'a pas été possible d'établir comment les 104 documents ont été attribués aux quatre micro-régions qui constituent la macro-région « Région parisienne »; mais nous supposons que les documents provenant de la Prévôté de Paris et des abbayes parisiennes ont été assignés à la micro-région 56 « Paris ».

Corpus	Philippe III	Dees 1980 « Région parisienne »
Nombre de docu- ments	14	104 [102 ²⁴]
Période	1271-1285	1236-1300
	[1271-1280]: 4 [1281-1285]: 10	[1231-1240]: 1 [1241-1250]: 2 [1251-1260]: 14 [1261-1270]: 21 [1271-1280]: 12 [1281-1290]: 22 [1291-1300]: 30
Chancelleries de provenance (en l'absence d'une identification du rédacteur, nous indiquons l'auteur mentionné)	Chancellerie royale [14]	? [États de revenus des villes de Pontoise et de Mantes]: 3 (1260) Abbaye du Pont-Notre-Dame: 3 (1247; 1259; 1265-66) Adam de Longperrier, chevalier: 1 (1264) Adam le Chambellan, sire de Mesnil Aubry: 1 (1260-61) Anseau de Garlande, sire de Tournent: 2 (1260-61; 1270) Ansel de l'Isle, écuyer: 1 (1277) Bauduin de Pois, fis de Hue de Pois: 1 (1268) Dreue le Jeune, garde du sceau de la châtellenie de Pontoise: 2 (1300) Enfants du chevalier Hue de Pois: 1 (1262) Galeran, chambrier de Saint-Germain des Prés: 1 (1253) Gaucher de Châtillon, seigneur de Crécy: 1 (1258) Gautier de Nemours, maréchal de France: 2 (1260; 1265) Gautier, prieur de la Celle en Brie: 1 (1256) Guillaume le Valet, écuyer d'Osny: 1 (1283) Guillaume Tirel, sire de Pois: 3 (1276; 1278) Henri de Trie, chevalier: 1 (1283)

Dees (1980, 310) mentionne deux documents des *Layettes I* (n° 870 et 871) qui sont en latin. Il doit s'agir d'une coquille, mais il nous a été impossible de trouver les bons documents.

Corpus	Philippe III	Dees 1980 « Région parisienne »
		Henri, comte de Rosnay: 1 (1268-69)
		Hugue, chambrier de Saint-Martin-des- Champs: 1 (1279)
		Isabeau, abbesse, et le couvent de Notre- Dame de Jouarre: 1 (1260)
		Jacques de Poissy, clerc: 2 (1295; 1299)
		Jean d'Acy, doyen de Meaux: 1 (1260)
		Jean des Barres, seigneur de Villegenard: 1 (1253)
		Jehanne, dame de Cormeilles: 1 (1283)
		Lancelot, chevalier, sire de Vineuil: 1 (1260)
		Maires et communauté de Provins : 1 (1268)
		Maires et les pairs de la communauté de Pontoise : 8 (1276 ; 1280 ; 1287 ; 1288 ; 1290 ; 1292 ; 1295 ; 1299)
		Matthieu de Montmorency, Hoite sire de Sannois, Jean sire de Chars: 1 (1265)
Chancelleries de		Matthieu le Chambellan, sire de Villebeon: 2 (1269-70)
provenance		Matthieu, prieur de Tournan: 1 (1259)
(en l'absence d'une identification du	Chancellerie royale	Nicolas de Châtenai, chevalier: 1 (1265)
rédacteur, nous	[14]	Nicolas de Pomponne, chevalier: 1 (1262)
indiquons l'auteur		Odes de Sannois, chevalier: 1 (1267)
mentionné)		Pierre le Sanglier, écuyer d'Osny: 1 (1283)
		Pierre, abbé de Saint-Maur-des-Fossés: 1 (1275)
		Pierre, évêque de Meaux: 1 (1236)
		Prévôté d'Etampes : 2 (1290 ; 1292)
		Prévôté de Beaumont : 1 (1268)
		Prévôté de Chateaulandon: 1 (1265-66)
		Prévôté de Melun: 1 (1282)
		Prévôté de Paris: 39 (à partir de 1265- 1300)
		Renaud, seigneur de Tricot, chevalier du roi et Geoffroi de la Chapelle, panetier de France: 1 (1249)
		Robert de Musi: 1 (1290)
		Simon de Poissy: 1 (1261)
		Sybille, abbesse de Faremoutiers: 1
		(1265)
		Ythier de Nanteuil, prieur de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem: 1 (1294)

Corpus	Philippe III	Dees 1980 « Région parisienne »
Editions utilisées	Videsott 2013 [tous les 14 documents]	Brièle 1894 [9 documents] Carolus-Barré 1964 [6 documents] Delisle 1904 [1 document] Depoin 1886 [27 documents] Depoin 1921 [7 documents] La Du 1960 [1 document] Layettes II 1866 [1 document] Layettes IV 1901 [12 documents] Merlet 1906 [2 documents] Metelais 1912 [1 document] Pahin 1923 [2 documents] Terroine/Fossier 1966 [19 documents]

De cette juxtaposition découlent deux choses: l'analyse complète du corpus royal avec ses 130 documents échelonnés entre 1241 et 1300 sera pleinement comparable aux données de Dees. Plus important encore, la *scripta* administrative parisienne commence avec le premier document royal de 1241; et elle reste également liée de près aux chancelleries de l'administration royale par la suite (chancellerie royale et prévôté). Il ressort des données dont nous disposons actuellement que l'élaboration de la langue vernaculaire s'est faite dans les chancelleries à Paris du haut vers le bas, contrairement à ce qui s'est passé dans d'autres régions de la France oïlique. Cette conclusion peut sembler surprenante à la première vue, mais elle s'explique facilement par le fait qu'à Paris, capitale du royaume et sous le contrôle direct du pouvoir royal, il n'y avait pas de pouvoir seigneural 'bas' comparable à celui qui était présent dans les autres régions françaises. Cet état de fait a sans doute également contribué à l'apparition tardive du français à l'écrit dans la capitale.

Chacun de ces quatre paramètres (fiabilité, chronologie, dimension, lieu de production) est responsable de certaines différences entre les deux corpus. Le corpus de Dees, qui porte sur un plus grand nombre de documents et sur une époque plus large, contient ainsi un certain nombre de formes qui ne sont pas présentes dans notre corpus, parce qu'elles appartiennent à une phase chronologique soit antérieure (elles sont par exemple encore documentées à la chancellerie royale au temps de Louis IX, mais pas par la suite²⁵), soit postérieure (c'est-à-dire relevant du règne de Philippe IV²⁶); parfois, l'absence dans notre corpus semble due à sa dimension réduite; c'est le cas p.ex. des

²⁵ C'est le cas des formes du futur du verbe 'être' *ert*, *iert*, dont la chancellerie royale use encore en 1259, cf. Videsott 2011, 748.

Par exemple, une forme comme volanté (critères 200-203), qui n'apparaît à la chancellerie royale qu'à partir de 1296.

critères 238 et 239 (formes du futur du verbe 'ouïr', bien documentées tant dans les documents de Louis IX que dans ceux de Philippe IV).

Enfin, un certain nombre de critères de l'*Atlas* de Dees n'apparaissent pas dans le sous-corpus de la « Région parisienne » et il sont également absents de notre corpus; nous les avons par conséquent exclus d'emblée de notre bilan scriptologique. Toutes restrictions considérées, 61 des 268 critères de Dees sont absents des données soit de l'un des deux corpus, soit même des deux ²⁷. Nous avons ainsi retenu pour notre comparaison les 207 critères restants.

Or, sur les 207 critères retenus, 83 (= 40%) ont des valeurs identiques (valeurs arrondies à l'unité pleine) dans les deux corpus²⁸; pour 43 autres (= 20%), les valeurs de notre corpus ne diffèrent que très peu (< 5%) de celles de Dees²⁹. C'est un premier constat de poids puisqu'il prouve une concordance réelle entre les données de Dees pour la *scripta* 'parisienne' et les caractéristiques de la chancellerie royale à notre période. Cela est rassurant dans le sens où les résultats des *deux* corpus, malgré leurs différences, démontrent une certaine cohérence interne. Sur cette base, les éventuelles divergences linguistiques gagnent en intérêt.

En effet, 81 des 268 critères (= 40%) diffèrent de manière significative (> 5%) des scores de Dees pour la «Région parisienne», différence qui demande donc une interprétation plus détaillée. Si nous faisons abstraction ici du paramètre de fiabilité qui concerne quelques éditions utilisées par Dees, les différences entre notre corpus et celui de Dees vont dans les deux sens: ou bien la langue de la chancellerie royale présente une concentration plus faible d'un trait scriptologique donné³⁰ que les différentes chancelleries de la «Région parisienne» confondues, ou bien elle en présente une plus forte³¹.

²⁷ Il s'agit des critères qui présentent la valeur « -1 » dans le tableau ci-dessus : 1-7, 10, 15, 17, 20-22, 26, 30-32, 36, 47, 54, 55, 57, 69, 70-72, 77, 78, 82, 102, 109, 110, 121, 129-133, 138, 147, 150, 153, 154, 159, 160, 179, 183-185, 188, 212-214, 226, 229, 230, 234, 238-240, 256.

²⁸ Critères 8, 9, 12, 23, 24, 27-29, 33, 35, 38, 39, 41, 45, 46, 48, 49, 51, 56, 59, 74, 79, 80, 84, 92, 93, 103, 105, 106, 111, 112, 115, 117, 119, 124-126, 134, 135, 137, 141, 143, 149, 156, 157, 165, 173, 174, 192, 193, 196, 197, 199-201, 209-211, 215, 218, 220, 221, 223, 224, 227, 232, 233, 237, 242, 245-247, 250, 251, 254, 255, 257, 261, 262, 264, 265, 267, 268.

²⁹ Critères 14, 16, 19, 40, 43, 44, 58, 61, 65, 67, 73, 83, 87, 94, 97, 98, 101, 108, 113, 114, 136, 142, 145, 146, 155, 164, 167, 172, 177, 180-182, 204, 205, 216, 222, 228, 243, 244, 248, 258, 259, 263.

Appartiennent à ce groupe les critères 11, 13, 18, 25, 63, 68, 75, 76, 81, 99, 107, 118, 128, 139, 144, 151, 161, 163, 168, 175, 187, 190, 194, 198, 217, 231, 236, 241, 249, 252, 260.

³¹ C'est le cas pour les critères 34, 37, 42, 50, 52, 53, 60, 62, 64, 66, 85, 86, 88, 89, 90, 91, 95, 96, 100, 105, 116, 120, 122, 123, 127, 140, 148, 152, 158, 162, 166, 169, 170, 171, 176, 178, 186, 189, 191, 195, 202, 203, 206, 207, 208, 219, 225, 235, 253, 266.

Dans le premier cas, l'on peut supposer que la chancellerie royale a réduit ou supprimé une forme alternative présente dans la *scripta* de la «Région parisienne»; ainsi, notre corpus montre une suppression complète d'une variante dans les cas suivants (la suppression porte toujours sur le premier groupe des critères):

```
53. L'article contracté 'en+le': alternance el, eu, u: o, ou [Phil. III: 0%; RP 32%]
104. Le numéral 'trois': alternance -ei-, -e-, -ai-, -ae-: -oi-, -oe- [Phil. III: 0%; RP 8%]
202. Le substantif 'volonté': alternance -on-, -un-: -en-, -an- [Phil. III: 0%; RP 23%]
225. Le présent du subjonctif du verbe 'être': alternance -ei-, -e-, -ai-, -ae-: -oi-, -oe- à la 3<sup>e</sup> pers. du pl. [Phil. III: 0%; RP 8%]
235. Le futur du verbe 'avoir': alternance ar-: aur-, auer-, avr-, aver- [Phil. III: 0%; RP 12%]
```

Dans ces cas, la fréquence dans notre corpus de Philippe III est déjà et toujours de 0%, tandis que dans les autres chancelleries de la « Région parisienne », elle atteint encore des valeurs entre 8% et 32% (cf. les valeurs des critères reportées dans le tableau ci-dessus en 4).

Dans d'autres cas, la chancellerie royale a pleinement généralisé une forme qui intervient dans le corpus de Dees comme une variante parmi d'autres; par ex. (notre corpus correspond de nouveau aux formes du premier groupe des critères):

```
68. Le pronom démonstratif 'ceux': alternance -el-, -eu-: -(e,i)a-, -e(o)- [Phil. III: 100%; RP 89%]
87. L'adjectif possessif de la 3<sup>e</sup> pers. pl.: alternance leur, luer: lor, luor, lur [Phil. III: 100%; RP 97%]
144. Le substantif 'dieu': alternance -ieu-, -iu-: -e-, -ei-, -eu- [Phil. III: 100%; RP 74%]
187. Le substantif 'seigneur': alternance -eu-: -o-, -ou-, -u- [Phil. III: 100%; RP 83%]
194. Le substantif 'successeur': alternance -eu-: -o-, -ou-, -u- [Phil. III: 100%; RP 92%]
```

Ici, les formes de notre corpus atteignent une fréquence de 100%, tandis qu'elles oscillent encore entre 74% et 97% dans les autres chancelleries regroupées par Dees dans la macro-région « Région parisienne » (cf. de nouveau les valeurs reportées dans le tableau ci-dessus en 4).

La logique diachronique de ces différences est variable : parfois les notaires de la chancellerie royale sont plus conservateurs que leurs homologues dans les autres chancelleries de la « Région parisienne ». Un exemple en est l'élision

graphique du -s- préconsonantique, telle qu'elle est représentée par le critère:

```
176. Le substantif 'maître': alternance -t-: -st- [Phil. III: 0%; RP 6%]
```

où, dans les chartes de Philippe III, la forme *mestre* est encore la seule utilisée, contrairement aux documents de la « Région parisienne », où la forme *metre* apparaît déjà de manière sporadique (6% des occurrences). Toutefois, bien plus fréquemment, la chancellerie royale est plus innovatrice (comme dans le cas de la réduction du système bicasuel³² ou de la généralisation de formes en *-eu-* dans le suffixe -ŌRE ³³); cf. les critères:

```
206. La déclinaison des substantifs (sans noms propres): alternance -ø: -s, -z, -x au cas sujet du masc. sing. [Phil. III: 16%; RP 64%]
```

- 207. La déclinaison des substantifs (sans noms propres): alternance -s, -z, -x: -\phi au cas sujet du masc. pl. [Phil. III: 27%; RP 63%]
- 208. La déclinaison des substantifs : alternance -s : -ø au cas sujet du fém. sing. [Phil. III : 0%; RP 9%]
- 187. Le substantif 'seigneur': alternance -eu-: -o-, -ou-, -u- [Phil. III: 100%; RP 83%]
- 194. Le substantif 'successeur': alternance -eu-: -o-, -ou-, -u- [Phil. III: 100%; RP 92%]

De manière plus générale, on peut résumer de la manière suivante les différences et les ressemblances entre les deux corpus analysés:

- (1) Là où Philippe III et Dees 1980 concordent, il s'agit dans la plupart des cas d'un accord sur une échelle plus large, qui comprend souvent aussi les régions (toujours selon *l'Atlas* de 1980) 4 « Indre, Cher », 5 « Orléanais », 10 « Normandie », 12 « Oise », 18 « Marne », 20 « Yonne », 21 « Aube » et 28 « Nièvre, Allier ». Somme toute, à partir des ressemblances mises en évidence, on peut dire que les notaires royaux respectaient assez consciencieusement les usages scriptologiques des territoires qui appartenaient à l'époque au noyau du domaine royal. Celui-ci s'étendait *grosso modo* le long de la Seine, de l'embouchure jusqu'aux portes de Provins (voir carte 1 dans l'annexe). Par ailleurs, les notaires du roi acceptaient aussi des traits champenois, région qui n'entrera formellement dans le domaine royal qu'en 1284, mais était déjà liée très étroitement à la couronne³⁴.
- (2) Là où il y a des différences, elles semblent refléter des dynamismes linguistiques internes à la «Région parisienne» que pour l'instant nous résumons par le binôme «conservatisme innovation». Nous souhaitons pouvoir vérifier par la suite dans

Notre analyse confirme à ce sujet pleinement les conclusions de Völker 2003, 189-190.

Pour la distribution de ce critère dans le domaine d'oïl, cf. Gossen 1967, 93-95.

Ces liens ressortiront plus nettement une fois réalisée l'analyse comparée des chartes du corpus royal et de celles de Champagne rassemblées par Kihaï 2011.

quelle mesure on peut faire intervenir une explication sociolinguistique basée sur la différence de portée communicative (comme dans d'autres scénarios scriptologiques, cf. Trotter 1997 pour la Gascogne et Videsott 2009, 421 pour l'Italie du Nord; cf. également Völker 2003, 137sqq.). Selon ce modèle, les scribes auraient été capables de conformer leur langue aux exigences du commanditaire des actes et surtout à la valeur communicative que celui-ci voulait leur donner. On devrait donc s'attendre dans les chartes de la chancellerie royale à une langue plus dérégionalisée que celle de chartes à portée locale des autres chancelleries de la «Région parisienne»; en tout cas, ni l'une ni l'autre, en tant que langues écrites, ne peuvent être vues comme le simple reflet d'une variété locale effectivement parlée dans la capitale ou ses environs.

6. Bilan géolinguistique

Ce résultat de l'analyse scriptologique peut être en un deuxième temps nuancé et accentué par l'analyse dialectométrique de nos données à l'intérieur même des données de Dees. Cette comparaison permet en même temps de prouver la pertinence de sa méthode pour établir des bilans géolinguistiques.

Les quatre cartes dialectométriques présentées dans l'annexe éclairent quatre aspects différents du 'lieu géolinguistique' de la chancellerie royale à l'intérieur de l'espace scriptologique oïlique. Pour les modalités d'établissement de ces cartes, nous renvoyons, une fois de plus, aux travaux de Hans Goebl cités à la note 19, en particulier à Goebl 2008b et 2011. Soulignons toutefois que

- (1) l'analyse scriptométrique suivante est menée à partir non plus des 28 macro-régions de l'*Atlas*, mais des 85 micro-régions qui en sont à la base, auxquelles s'ajoute comme 86^e micro-région la 'chancellerie royale', et que
- (2) la base de départ n'est plus la matrice de données bidimensionnelle N*p = 28 * 268 présentée au chapitre 3, mais une matrice de similarité N*N avec 86 * 86 valeurs de similarité.

Enfin, il faut souligner que parmi les divers indices à disposition pour calculer les similarités présentes à l'intérieur d'une matrice de données bidimensionnelle, nous avons choisi la 'métrique moyenne de Manhattan' particulièrement adéquate pour nos types de données.

6.1. Analyse scriptométrique : carte de similarité

Voir carte 2. Il s'agit d'une carte choroplèthe qui indique la distribution des similarités relatives au point de référence 86 (« chancellerie royale »). Elle montre que les ressemblances les plus fortes – représentées par la couleur

³⁵ Cet index de similarité est présenté dans Videsott 2009, 409-411.

rouge – recouvrent une surface compacte comprenant, selon leur disposition géographique, les polygones 24 « Eure » (faisant partie de la macro-région 10 « Normandie »); 36 « Oise sud-est » (12 « Oise »); 54 « Région parisienne », 55 « Val d'Oise », 56 « Paris », 57 « Seine-et-Marne » (tous : 19 « Région parisienne »); 52 « Marne ouest » (18 « Marne ») et 85 « Nièvre, Allier » (identique à la macro-région 28 « Nièvre, Allier). C'est donc un espace qui va grosso modo de la Normandie jusqu'en Champagne avec une ramification correspondant au Bourbonnais. Ce noyau géolinguistique s'ouvre sur des aires latérales à forte ressemblance (couleur orange) qui couvrent essentiellement le 'Centre'.

Cette visualisation est, à notre connaissance, la première représentation quantitative des rapports géolinguistiques qui existent entre la langue de la chancellerie royale (bien que limitée ici aux seuls documents du temps de Philippe III) et le reste du domaine d'oïl. La disposition des polygones à plus haute ressemblance présente à notre avis des parallèles frappants avec l'extension du domaine royal capétien dans la première moitié du XIII° siècle, au moins pour ce qui concerne la Normandie récemment acquise par Philippe-Auguste et la bande allongée allant de Beauvais jusqu'à Bourges (voir la carte 1 dans l'annexe). Étant donné qu'à l'époque de Philippe III, le domaine royal englobait aussi une grande partie de la Picardie et de la vallée de la Loire, la correspondance entre les similarités linguistiques ici visualisées et la région historique évoquée n'est pas parfaite, mais au moins suffisamment grande pour pouvoir envisager un lien.

6.2. Analyse scriptométrique : carte interponctuelle

Voir carte 3. Le message iconique des cartes interponctuelles (ou cartes à cloisons) correspond dans ses grandes lignes à celui des cartes à isoglosses traditionnelles. L'algorithme de visualisation met en valeur les cloisons bleues, très épaisses, correspondant à des frontières linguistiques marquées. On remarque le sillonnement interponctuel relativement intense affectant le Centre (cf. aussi Goebl 2011b, 7) et surtout l'autonomie de la langue de la chancellerie royale par rapport à sa base 'francilienne'. Le polygone 86 « chancellerie royale » est en effet le seul de ceux qui forment la macro-région 19 « Région parisienne » à être entièrement entouré de frontières très marquées. Cet effet séparateur s'explique par les différences que nous avons constatées entre les chartes de Philippe III et celles utilisées par Dees pour les chancelleries limitrophes pour env. 40 % des critères. On sait que ces différences, encore si nettes au XIIIe siècle, iront en diminuant graduellement et constamment dans les siècles suivants.

6.3. Analyse scriptométrique : carte de la synopse du 'coefficient d'asymétrie de Fisher' (CAF)

Voir carte 4. Le coefficient d'asymétrie de Fisher (CAF) est l'une des cartes maîtresses de la dialectométrie salzbourgeoise, « car il permet la saisie (par voie quantitative) d'une des propriétés centrales de n'importe quel réseau interactif, à savoir le degré d'interaction et d'échange avec lequel chaque membre (ou élément) du réseau en question participe aux flux et courants de communication qui, inévitablement, sillonnent le maillage du réseau examiné » (Goebl 2011b, 8). Le calcul repose sur la symétrie des distributions de similarité dont la variance ressort d'une comparaison de la disposition des histogrammes (cf. carte 2 en bas à gauche) pour chacune des 86 cartes de similarité possibles dans notre réseau. Les polygones en rouge de ce type de cartes (ici à deux paliers chromatiques pour faire mieux ressortir le message linguistique) renvoient à des régions dont le comportement scripturaire est – selon la terminologie de Hans Goebl - celui des « abstentionnistes », c'est-à-dire à des régions qui sont restées à l'écart des grands phénomènes de « brassage » et de nivellation linguistique (en allemand: «Sprachausgleich») en cours au XIIIe siècle. Au contraire, les polygones bleus désignent les régions linguistiques qui au XIII^e siècle étaient le « moteur » de ce compromis linguistique.

Il n'est guère surprenant, mais cela confirme tout de même notre analyse scriptologique, que le polygone 86 (« chancellerie royale ») fasse partie du deuxième groupe, tout comme le polygone 57 « Seine-et-Marne ». En revanche, les polygones 54 « Région parisienne », 55 « Val d'Oise » et 56 « Paris » appartiennent au secteur « abstentionniste » rouge. Une interprétation sociolinguistique de cet état des choses pourrait aboutir à la conclusion qu'en règle générale, c'est la langue de la chancellerie royale qui a influencé de manière plus forte celle des chancelleries locales, plutôt que l'inverse³⁶.

Cette conclusion concorde avec l'histoire de l'usage du français à Paris, que nous avons vu se dérouler en rapport étroit avec les chancelleries de l'administration royale, mais elle contredirait alors la supposition d'Anthony Lodge, selon laquelle la koinè parisienne serait le résultat d'un mouvement de bas en haut ('bottom up'). Nos données plaident en faveur de l'explication inverse : la situation linguistique de Paris et de l'Île-de-France au Bas Moyen Âge semble être plutôt le résultat d'un processus de haut en bas ('top-down'). Concrètement, la langue écrite supra-locale, telle qu'elle était utilisée à la chancellerie royale, semble avoir joué un rôle déterminant dans les différentes évolutions

³⁶ Les chancelleries «locales» parisiennes sont surtout celles des grandes abbayes, notamment Saint-Maur-des-Fossés, Saint-Germain-des-Prés, Saint-Denis-en-France et Saint-Victor-de-Paris.

du diasystème de l'écrit et, éventuellement même – mais beaucoup plus tard – de l'oral.

6.4. Analyse scriptométrique: analyse dendrographique

Voir carte 5. L'analyse dendrographique occupe aussi une place de choix dans la dialectométrie salzbourgeoise, car elle permet de combiner des informations spatiales avec des informations chronologiques (cf. Goebl 2011b, 9). L'arbre en question a été généré avec l'algorithme proposé, en 1963, par le statisticien américain J.A. Ward jr., et appartient aux méthodes de la 'classification ascendante hiérarchique', dont la logique consiste dans la classification d'un continuum en 'feuilles' toujours plus cohérentes et similaires, jusque à la ramification complète en 'feuilles' individuelles (qui correspondent, dans leur visualisation spatiale, aux polygones des cartes précédentes). Au contraire des cartes de similarité, à cloisons et de synopse interprétées précédemment, l'interprétation d'une agglomération hiérarchique ne peut se faire que sur le plan fictif et hypothétique, car elle présuppose à l'origine un continuum – se divisant par la suite en dendrèmes (groupement à l'intérieur de l'arbre) de plus en plus homogènes et uniformes – qui, en réalité, n'a jamais existé. En d'autres termes : bien que le résultat de notre agglomération hiérarchique soit très plausible, tant du point de vue spatial que du point de vue historique, il faut résister à la tentation de considérer ce dendrogramme comme le procèsverbal d'une évolution réelle, car à la 'racine' de l'arbre il n'y a jamais eu une scripta générale et indifférenciée pour le domaine d'oïl, qui par la suite se serait différenciée dans les scriptae individuables au XIIIe siècle. C'est donc dans cette optique 'fictive' que nous suivons la fragmentation de l'arbre à partir de sa racine vers les 86 'feuilles'.

Nous avons décidé de visualiser une situation double : d'un côté celle qui se présente si l'on représente sur le plan géographique les deux dendrèmes se formant après la première fragmentation de l'arbre (« nœud » 1) : les chorèmes (spatialisation des dendrèmes) bleu et rouge (auquel appartiennent aussi les polygones colorés en vert) montrent un domaine d'oïl biparti assez exactement le long de la moitié géographique, mais avec un renflement clair vers l'est correspondant à la Champagne.

À l'intérieur du macro-dendrème rouge, nous avons fait ressortir en vert le dernier micro-dendrème dont se détache la branche 86 (« Chancellerie royale ») avant de former une feuille autonome (« nœud » 2). Dans la logique des arbres arborescents, les dendrèmes qui se séparent des « nœuds » à proximité des feuilles sont très homogènes du point de vue classificatoire. Le micro-dendrème en question est composé des feuilles 86, 36 (« Oise sud-est »), 57

(« Seine-et-Marne ») et 52 (« Marne ouest »). Ce résultat s'accorde pleinement avec la conclusion avancée à la fin de l'analyse scriptologique, qui avait déjà montré que la *scripta* de la chancellerie royale contient des traits champenois.

7. Conclusions

Le but méthodologique de cet article était de montrer comment un outil fondamental pour la recherche sur le français médiéval, l'Atlas de Dees, est intégrable à de nouveaux corpus de chartes. Plus ces sous-corpus seront nombreux et cohérents, plus les résultats des analyses qui s'y réfèrent seront nuancés et fins. Parmi les méthodes d'analyse possibles, celle qui a recours aux outils de l' 'École dialectométrique salzbourgeoise' a l'avantage d'utiliser aussi – comme l'Atlas de Dees – des représentations cartographiques pour la visualisation de données linguistiques. Ce type de visualisation revêt une importance particulière, car des concepts spatiaux ont une référence immédiate à la réalité concrète et, pour cette raison, il est supérieur à beaucoup d'autres formes de représentation en linguistique.

Dans notre cas, les méthodes choisies ont permis de visualiser pour la première fois les rapports géolinguistiques qui existent entre la langue de la chancellerie royale et le reste du domaine d'oïl à partir d'un corpus de 14 chartes royales de la deuxième moitié du XIII^e siècle. Il en résulte que la chancellerie royale s'intègre parfaitement dans le paysage scriptologique du Centre de la France oïlique, offrant de multiples parallèles avec l'extension du domaine royal à l'époque. En outre, on a constaté une influence d'usages scriptologiques champenois sur la *scripta* supra-locale parisienne, encore à l'époque de Philippe III, ce qui nous semble être l'un des résultats les plus novateurs de notre analyse³⁷.

Mais le fait qu'à la base de notre analyse, il y ait des documents de la chancellerie royale et donc d'une chancellerie d'importance majeure pour l'histoire de la langue française, nous amène à quelques considérations finales:

(1) D'un point de vue externe, la production écrite administrative à Paris en langue vernaculaire commence en 1241 avec la Chancellerie royale et reste étroitement liée aux chancelleries de l'administration royale. Il s'ensuit qu'à Paris, l'usage du français à l'écrit est, en tout cas chronologiquement, secondaire par rapport à d'autres régions françaises, qui en ont fait un usage assez répandu dès le XII^e voire la première moitié du XIII^e siècle.

Nos conclusions différent donc sensiblement de celles de Cerquiglini 2007, 209, quand il affirme: «La mise au point définitive d'un français commun écrit interdialectal et sa diffusion ne durent rien à l'Île-de-France, mais tout aux principautés de l'Ouest ».

- (2) D'un point de vue interne, l'élaboration et la configuration concrète du français à Paris semble avoir suivi, dans la *scripta* administrative, un parcours de haut en bas. Par ailleurs, les particularités graphématiques et morphologiques de la *scripta* parisienne montrent une influence remarquable de la Champagne voisine.
- (3) Le fait que la *scripta* parisienne soit secondaire et étroitement liée aux chancelleries de l'administration royale explique assez bien pourquoi elle apparaît dès les débuts sous une forme plus « supra-locale » que d'autres *scriptae* ³⁸.
- (4) Néanmoins, la langue de la chancellerie royale avant 1285 (date limite du corpus ici analysé) est encore nettement identifiable à l'intérieur des *scriptae* oïliques: on doit donc conclure qu'elle n'exerçait pas encore l'influence sur celles-ci qui est documentable un siècle plus tard³⁹.

Université de Bolzano

Paul VIDESOTT

Le fait est encore peu étudié: dans la majeure partie des langues romanes écrites, la forme diatopique qui est à la base de la langue standard n'est pas celle qui peut se targuer de posséder les premières attestations de cette langue.

³⁹ V. Grübl 2013a et, ici, Grübl 2013b.

7. Bibliographie

7.1. Editions

- Brièle, Léon 1894. Archives de l'Hôtel-Dieu de Paris (1157-1300), Paris, Imprimerie nationale.
- Carolus-Barré, Louis 1964. Les plus anciennes chartes en langue française. I. Problèmes généraux et recueil de pièces originales conservées aux Archives de l'Oise 1241-1286, Paris, Klinchsieck.
- DocLing = Glessgen, Martin-D., ²2013. Les plus anciens documents linguistiques de la France. Édition électronique, Collection fondée par Jacques Monfrin, poursuivie par M.-D.G., première édition en collaboration avec Françoise Vielliard et Olivier Guyotjeannin (¹2009), nouvelle édition entièrement revue et élargie, en collaboration avec Frédéric Duval et Paul Videsott; <www.mediaevistik. uzh.ch/docling>.
- Delisle, Leopold 1904. Les enquêtes administratives du règne de Saint Louis et la chronique de l'anonyme de Béthune, Paris, Imprimerie nationale [Recueil des Historiens des Gaules et de la France, 24].
- Depoin, Joseph 1886. *Cartulaire de l'Hôtel-Dieu de Pontoise*, Pontoise [Documents édités par la Société historique du Vexin].
- Depoin, Joseph 1921. Recueil de chartes et documents de Saint-Martin-des-Champs, monastère parisien. Tome V, Paris, Picard [Archives de la France monastique, 21].
- Duchesne, André 1621. Histoire de la maison de Chastillon-sur-Marne, avec les généalogies et armes des illustres familles de France et des Pays-Bas lesquelles y ont été alliées; le tout divisé en XII livres, et justifié par chartes, titres, arrêts et autorités des plus fidèles historiens, Paris, Cramoisy.
- Dupuy, Pierre 1655. Traité de la majorité de nos roys et des régences du royaume, avec les preuves tirées tant du Trésor des chartes du roy que des registres du parlement et autres lieux; ensemble un traité des prééminences du parlement de Paris, Paris, Du Puis/Martin.
- La Du, Milan S. 1960-63. *Chartes et documents poitevins du XIII*^e siècle en langue vulgaire, Poitiers [Archives historiques du Poitou, 57 et 58].
- Layettes I = Teulet, Alexandre 1863. Layettes du Trésor des Chartes. Tome I: 755-1223, Paris, Imprimerie Nationale; Plon.
- Layettes II = Teulet, Alexandre 1866. Layettes du Trésor des Chartes. Tome II: 1224-1246, Paris, Imprimerie Nationale; Plon.
- Layettes III = Delaborde, Joseph 1875. Layettes du Trésor des Chartes. Tome III: 1247-1260, Paris, Imprimerie Nationale; Plon.
- Layettes IV = Berger, Elie 1902. Layettes du Trésor des Chartes. Tome IV: 1261-1270, Paris, Imprimerie Nationale; Plon.
- Merlet, René 1906. Cartulaire de Saint-Jean-en-Vallée de Chartres, Chartres, Garnier.
- Métais, abbé Ch. 1912. *Cartulaire de Notre-Dame de Josaphat*. Tome II, Chartres, Garnier [Société archéologique d'Eure-et-Loir].
- ORF = Pardessus, Jean-Marie; Secousse, Denis-François; Laurière, Eusèbe de 1723-1847. Ordonnances des rois de France de la troisième race recueillies par ordre

- chronologique: avec des renvois des unes aux autres, des sommaires, des observations sur le texte, Paris, Imprimerie royale.
- Pahin, Lucien 1923. Cartulaire des cordeliers de Pontoise, Pontoise, Société historique du Vexin.
- Terroine, Anne / Fossier, Lucie 1966. Chartes et documents de l'Abbaye de Saint-Magloire. Tome II: 1280-1330, Paris, Éditions du CRNS.

7.2. Études

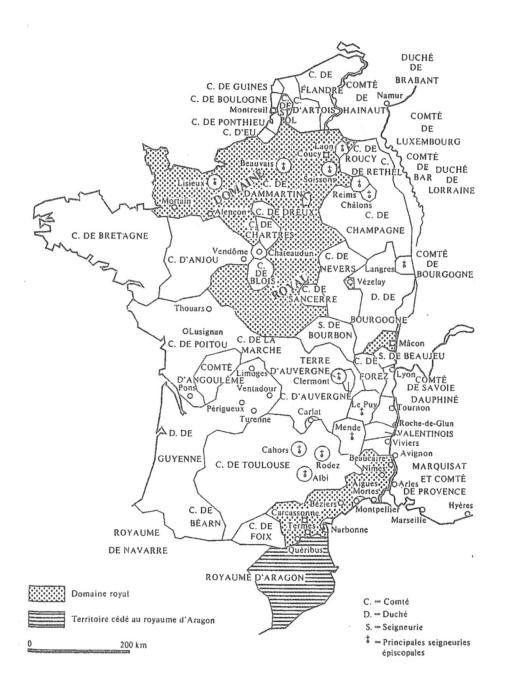
- Cerquiglini, Bernard 2007. La naissance du français, Paris, PUF [Paradoxe].
- De Jong, Thera 1993. «Langue écrite et langue parlée à Paris aux XIII^e et XIV^e siècles », in: Lorenzo, Ramón (ed.), *Actes du XIX^e Congrès International de Linguistique et Philologie Romanes* (Santiago de Compostela, 1989), t. IV, A Coruña, Fundación «Pedro Barrié de la Maza, Conde de Fenosa », 130-145.
- Dees, Anthonij 1980. Atlas des formes et des constructions des chartes françaises du 13^e siècle, Tübingen, Niemeyer [Beihefte zur ZrP, 178].
- Dees, Anthonij 1985. « Dialectes et scriptae à l'époque de l'ancien français », *RLiR* 49, 87-117.
- Dees, Anthonij 1987. Atlas des formes linguistiques des textes littéraires de l'ancien français, Tübingen, Niemeyer [Beihefte zur ZrP, 212].
- École Nationale des Chartes 2001. Conseils pour l'édition des textes médiévaux. Fascicule I: Conseils généraux; Fascicule II: Actes et documents d'archives, Paris, Éd. du CTHS; École des Chartes.
- Glessgen, Martin-D. 2001. «Das altfranzösische Geschäftsschrifttum in Oberlothringen: Quellenlage und Deutungsansätze», in: Kurt Gärtner, Günter Holtus, Andrea Rapp, Harald Völker (ed.), Skripta, Schreiblandschaften und Standardisierungstendenzen: Urkundensprachen im Grenzbereich von Germania und Romania im 13. und 14. Jahrhundert. Beiträge zum Kolloquium (16.-18. September 1998), Trier, Kliomedia, 257-294.
- Glessgen, Martin-D. 2003. « L'élaboration philologique et l'étude lexicologique des *Plus anciens documents linguistiques de la France* à l'aide de l'informatique », in : Frédéric Duval (ed.), *Frédéric Godefroy : actes du X^e Colloque International sur le Moyen Français* (Metz, 12-14 juin 2002), Paris, École des Chartes, 371-386.
- Glessgen, Martin-D. 2007. «Bases de données textuelles et lexicographie historique: l'exemple des *Plus anciens documents linguistiques de la France*», in: Harald Völker, Lene Schøsler, Martin-D. Glessgen, Costanzo Di Girolamo (ed.), «De la philologie aux nouveaux médias: éditions de textes, linguistique de corpus, analyse informatique du langage», section 2 des *Actes du XXIVe Congrès International de Linguistique et Philologie Romanes* (Aberystwyth, 2004), t. I, éd. David A. Trotter, Tübingen, Niemeyer, 373-380.
- Glessgen, Martin-D. 2010. « Présentation générale. Architecture et méthodologie du projet des *Plus anciens documents linguistiques de la France*, édition électronique », *Bibliothèque de l'École des Chartes* 168, 7-24.
- Glessgen, Martin-D. 2012. «Trajectoires et perspectives en scriptologie romane», *Medioevo Romanzo* 36, 5-23.

- Glessgen, Martin-D. / Stein, Achim 2005. « Resources and Tools for Analyzing Old French Texts », in: Johannes Kabatek, Claus Pusch, Wolfgang Raible (ed.), Romanistische Korpuslinguistik II: Korpora und diachrone Sprachwissenschaft / Romance Corpus Linguistics II: Corpora and Diachronic Linguistics, Tübingen, Narr, 135-145.
- Goebl, Hans 1970. Die normandische Urkundensprache. Ein Beitrag zur Kenntnis der nordfranzösischen Urkundensprachen des Mittelalters, Wien, ÖAW. [Sitzungsberichte, phil.-hist. Klasse, 269].
- Goebl, Hans 1998. «Zu einer dialektometrischen Analyse der Daten des DEES-Atlasses von 1980», in: Edeltraud Werner et al. (ed.), Et multum et multa. Festschrift für Peter Wunderli zum 60. Geburtstag, Tübingen, Narr, 293-309.
- Goebl, Hans 2001. « La strutturazione geolinguistica del dominio d'oïl nel 13° secolo alla fine dell'Ottocento: Un raffronto dialettometrico », in: Alberto Zamboni, Patrizia Del Puente, Maria Teresa Vigolo (ed.), *La dialettologia oggi fra tradizione e nuove metodologie. Atti del Convegno Internazionale* (Pisa, 10-12.2.2000), Pisa, ETS, 11-43.
- Goebl, Hans 2005. « Die Globalstrukturen des Domaine d'Oïl im 13. Jahrhundert. Ein dialektometrischer Vergleich », in: Brigitte Horiot, Elmar Schafroth, Marie-Rose Aurembou (ed.), "Je parle, donc je suis... de quelque part". Mélanges offerts au professeur Lothar Wolf, Lyon, Centre d'Études linguistiques Jean Goudet, 119-134.
- Goebl, Hans 2006. «Sur le changement macrolinguistique survenu entre 1300 et 1900 dans le domaine d'Oïl. Une étude diachronique d'inspiration dialectométrique », *Linguistica* 46, 3-43.
- Goebl, Hans 2007. «On the Geolinguistic Change in Northern France between 1300 and 1900: a Dialectometrical Inquiry », in: John Nerbonne, T. Mark Ellison, Grzegorz Kondrak (ed.), ACL 2007. Computing and Historical Phonology. Proceedings of the Ninth Meeting of the ACL Special Interest Group in Computational Morphology and Phonology (Prague, June 28, 2007), Stroudsburg, Association of Computational Linguistics, 75-83.
- Goebl, Hans 2008a. «Le laboratoire de dialectométrie de l'Université de Salzbourg », Zeitschrift für französische Sprache und Literatur 118, 35-55.
- Goebl, Hans 2008b. «Sur le changement macrolinguistique survenu entre 1300 et 1900 dans le domaine d'Oïl. Une étude diachronique d'inspiration dialectométrique », *Dialectologia 1*, 3-43. [https://www.sbg.ac.at/rom/people/prof/goebl/docs/Goebl2008_Dialectologia%201=Linguistica%202006.pdf, version revue et corrigée de Goebl 2006].
- Goebl, Hans 2011a. «Die beiden Skripta-Atlanten von Anthonij Dees (1980 und 1987) im dialektometrischen Vergleich: eine erste Bilanz», in: Anja Overbeck, Wolfgang Schweickard, Harald Völker (ed.), Lexikon, Varietät, Philologie. Romanistische Studien. Günter Holtus zum 65. Geburtstag, Berlin, de Gruyter, 665–677 [https://www.sbg.ac.at/rom/people/prof/goebl/docs/Goebl2011_FS%20Holtus.pdf].
- Goebl, Hans 2011b. «L'aménagement scripturaire du domaine d'oïl médiéval à la lumière des calculs de localisation d'Anthonij Dees effectués en 1983: une étude d'inspiration scriptométrique », *Medioevo romanzo* [publication électronique, «www. medioevoromanzo.it/uploads/H.Goebl_Amenagement_scripturaire_2012_article. pdf›].

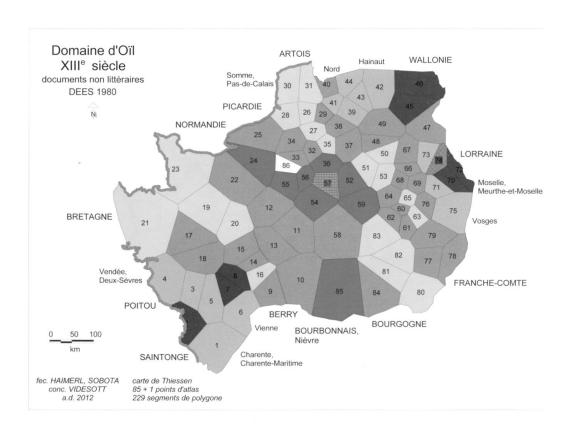
- Goebl, Hans 2012. «Introduction aux problèmes et méthodes de l' "École dialectométrique de Salzbourg" (avec des exemples gallo-, italo- et ibéroromans) », in: Alfonso Álvarez Pérez, Ernestina Carrilho, Catarina Magro (ed.), *Proceedings of the International Symposium on Limits and Areas in Dialectology (LimiAr)* (Lisboa, 2011), Lisboa, Centro de Linguística da Universidade de Lisboa, 117-166.
- Goebl, Hans; Schiltz, Guillaume 2001. «Der "Atlas des formes et des constructions des chartes françaises du 13° siècle" von Anthonij Dees (1980) dialektometrisch betrachtet », in: Kurt Gärtner, Günter Holtus, Andrea Rapp, Harald Völker (ed.), Skripta, Schreiblandschaften und Standardisierungstendenzen: Urkundensprachen im Grenzbereich von Germania und Romania im 13. und 14. Jahrhundert. Beiträge zum Kolloquium (16.-18. September 1998), Trier, Kliomedia, 169-221.
- Gossen, Carl Theodor 1967. Französische Skriptastudien. Untersuchungen zu den nordfranzösischen Urkundensprachen des Mittelalters, Wien, ÖAW [Sitzungsberichte, phil.-hist. Klasse, 253].
- Grübl, Klaus 2013a. Varietätenkontakt und Standardisierung im mittelalterlichen Französisch. Theorie, Forschungsgeschichte und Untersuchung eines Urkundenkorpus aus Beauvais (1241–1455), Tübingen, Narr.
- Grübl, Klaus 2013b. « Les processus de standardisation du français entre le 13e et le 15e siècle », *RLiR* 77/2 (à paraître).
- Kihaï, Dumitru 2011. Écriture et pouvoir au 13^e siècle en Champagne. Identification des principaux lieux d'écriture, Thèse de doctorat Zurich/Strasbourg.
- Langlois, Charles-Victor 1887. Le règne de Philippe III le Hardi, Paris, Hachette.
- Lodge, Anthony 2004. A sociolinguistic history of Parisian French, Cambridge, Cambridge UP.
- Lusignan, Serge 2004. La langue des rois, Paris, PUF.
- Lusignan, Serge 2012. Essai d'histoire sociolinguistique. Le français picard au Moyen Âge, Paris, Garnier.
- Metzke, E[rnst] 1880/81. « Der Dialect von Ile-de-France im XIII. und XIV. Jahrhundert », *AnS* 34, 385-412; 35, 57-96.
- Monfrin, Jacques 2001. «Introduction au recueil des documents linguistiques de la France», in: Jacques Monfrin, *Études de philologie romane*, Genève, Droz, 35-70 [première parution en 1974].
- Richard, Jean 1983. Saint Louis, Paris, Fayard.
- Sivéry, Gérard 2003. Philippe III le Hardi, Paris, Fayard.
- Trotter, David 1997. « Mossenhor, fet metre aquesta letra en bon francés: Anglo-French in Gascony », in: Gregory Stewart, David Trotter (ed.), De mot en mot: Essays in honour of William Rothwell, Cardiff, MHRA/University of Wales Press, 199-222.
- Videsott, Paul 2009. Padania scrittologica. Analisi scrittologiche e scrittometriche di testi in italiano settentrionale antico dalle origini al 1525. Con 15 figure, 60 tabelle e 159 cartine, Tübingen, Niemeyer [Beihefte zur ZrP, 343].
- Videsott, Paul 2010. « À propos du plus ancien document en français de la chancellerie royale capétienne », Bibliothèque de l'École des Chartes 168, 61-81.

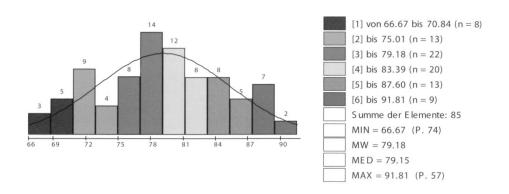
- Videsott, Paul 2011a. «Le Traité de Paris de 1258-59 une approche linguistique », in: Anja Overbeck, Wolfgang Schweickard, Harald Völker (ed.), *Lexikon, Varietät, Philologie. Romanistische Studien. Günter Holtus zum 65. Geburtstag*, Berlin, de Gruyter, 741-751.
- Videsott, Paul 2011b, à paraître. « Inventaire d'actes français du XIII^e siècle de la Chancellerie royale capétienne », *Bibliothèque de l'École des Chartes* 169.
- Videsott, Paul 2013, à paraître. Les documents français de la chancellerie royale capétienne au XIII^e siècle: présentation et édition, Strasbourg, ELiPhi/SLiR [Bibliothèque de Linguistique Romane, 14].
- Völker, Harald 2003. Skripta und Variation. Untersuchungen zur Negation und zur Substantivflexion in altfranzösischen Urkunden der Grafschaft Luxemburg (1237-1281), Tübingen, Niemeyer [Beihefte zur ZrP, 305.]
- Völker, Harald 2011. «Implizites in der linguistischen Fachprosa. Die empirischen und theoretischen Bezüge von Hypothesen zum Ursprung der französischen Standardvarietät », in: Sarah Dessì Schmid, Jochen Hafner, Sabine Heinemann (ed.), Koineisierung und Standardisierung in der Romania, Heidelberg, Winter, 81-110.
- Winkelmann, Otto 1991. Zur Ablösung des Lateins durch das Französische als Urkundensprache, Regensburg, Pustet.

8. Annexes

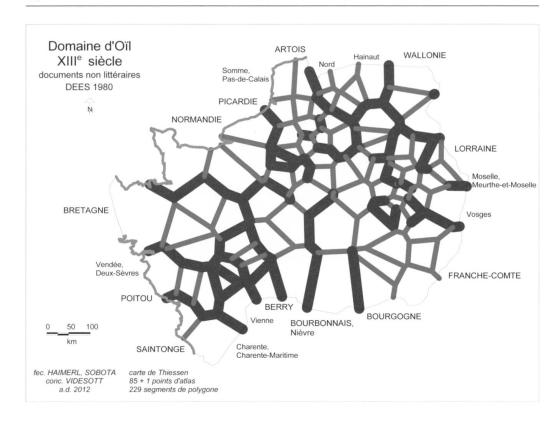


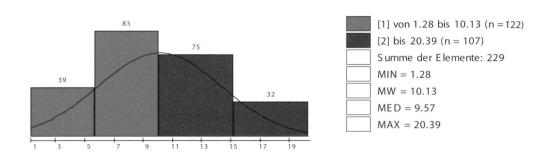
Carte 1 – Fiefs tenus de la couronne et domaine royal vers 1259 (de : Jean RICHARD, Saint Louis. © Librairie Arthème Fayard 1983)



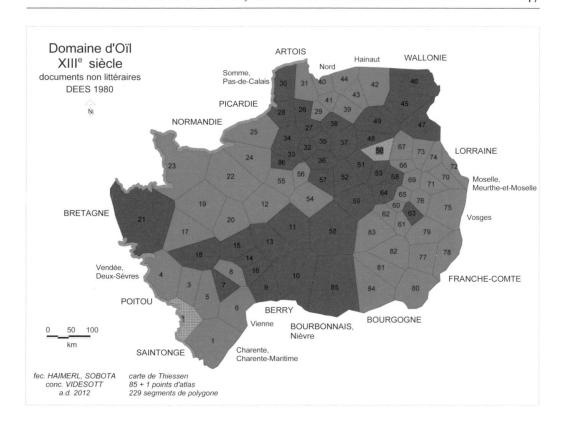


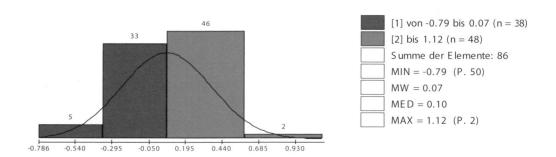
Carte 2 – Carte choroplèthe de la distribution de similarité relative au point de référence 86 (Chancellerie royale). Corpus: 268 attributs scripturaires (Dees 1980); Indice de similarité: SMM (Métrique moyenne de Manhattan); Algorithme d'intervallisation: MEDMW 2-tuple; Hachures blanches: scores minimal et maximal.



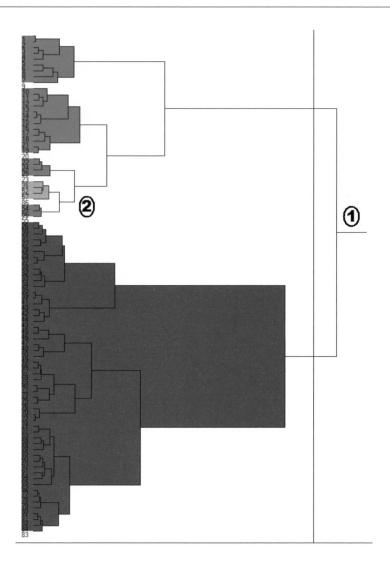


Carte 3 – Carte à cloisons (ou: carte à interpoints en fonction discriminatoire). Corpus: 268 attributs scripturaires (Dees 1980); Indice de distance: DMM = 100-SMM (Métrique de Manhattan moyenne); Algorithme d'intervallisation: MEDMW 2-tuple.

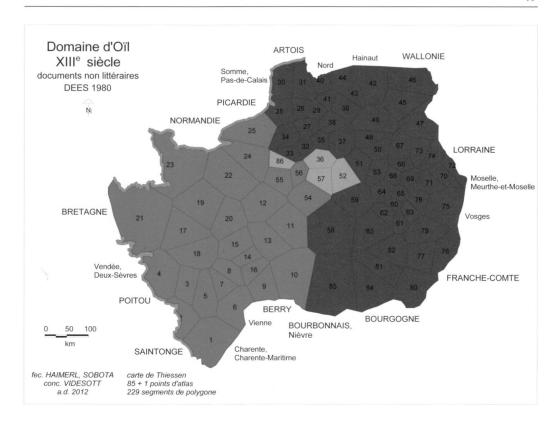




Carte 4 – Carte choroplèthe de la synopse de 86 coefficients d'asymétrie de Fisher (CAF). Corpus: 268 attributs scripturaires (Dees 1980); Indice de similarité: DMM (Métrique moyenne de Manhattan); Algorithme d'intervallisation: MEDMW 2-tuple; Hachures blanches: scores minimal et maximal.



Carte 5a – Classification dendrographique de 86 points-Dees. Algorithme agglomératif: méthode de J. A. Ward Jr.; Corpus: 268 attributs scripturaires (Dees 1980); Indice de similarité: DMM (Métrique moyenne de Manhattan).



Carte 5b – Spatialisation de la structure à arbre de la carte 5a. Nombre des chorèmes colorés : 3.